



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'HABITAT ET DE L'URBANISME



CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE

*Appui aux Actions Nationales dans le cadre du Programme de
Travail de la CDB sur les Aires Protégées (PoWPA)*

**ETUDE DE CAPITALISATION DES
EXPERIENCES DE MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES
PROTEGES PoWPA 1 et PoWPA 2**

RAPPORT DÉFINITIF



Appui aux Actions Nationales dans le cadre du Programme de travail de la CDB sur les Aires Protégées (PoWPA)

ETUDE DE CAPITALISATION DES EXPERIENCES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGES PoWPA 1 et PoWPA 2

RAPPORT DEFINITIF

<p>Adresse :</p> <p>Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) 08 BP 0227 Cotonou Tél : +229 21 30 72 82 Fax : +229 21 30 90 72 E.mail : cenagref@yahoo.fr</p>	<p>Consultant :</p> <div data-bbox="821 1523 933 1691"></div> <p>ONG α & Ω Environnement</p> <p>Siège social : B.P. 127 Natitingou / Rép. du Bénin Tél. : (+229) 23 82 16 19 E-mail : alphaom@tntnet.bj Internet : www.natitingou.org/aoe</p> <p>Antennes : Abomey-Calavi Tél. : 21 35 32 50 Boukombé Tél. : 23 83 02 72 Comé Tél. : 22 02 01 31 Ouaké Tél. : 23 80 14 87</p>
---	--

Septembre 2011

Sommaire

Introduction.....	5
1 Démarche méthodologique	6
1.1 Séquences de la méthodologie	6
1.2 Technique d'enquête	6
1.3 Difficultés rencontrées et limites de l'étude	14
2 Présentation des projets	14
2.1 Généralités	14
2.2 Objectifs des projets.....	15
2.3 Résultats attendus des projets.....	15
2.4 Activités des projets	15
2.5 Approche d'intervention des projets	16
2.6 Description des sites d'intervention des projets : contextes écologique et socio-économique.....	17
2.6.1 La réserve naturelle communautaire de « la vallée du sitatunga » dans les communes d'Abomey-calavi et de Sô-ava	17
2.6.2 Le noyau central de la forêt classée de la Lama.....	21
2.6.3 La réserve communautaire Dèmè-lokoli-koussoukpa (hlan-zoun) à zogbodomey.....	25
2.6.4 La réserve communautaire d'Adjamey à Djakotomey	30
3 Résultats des projets	34
3.1 Point de la documentation disponible	34
3.1.1 Site de la réserve naturelle communautaire de « la vallée du sitatunga ».....	34
3.1.2 Site de la réserve communautaire Dèmè-lokoli-koussoukpa (hlan-zoun) à zogbodomey	35
3.1.3 Site de la réserve communautaire d'Adjamey à Djakotomey.....	35
3.1.4 Site du noyau central de la Lama	36
3.1.5 Documents directement commandités par le CENAGREF	36
3.2 Synthèse des activités réalisées par site dans le cadre du PoWPA 1 et 2.....	37
3.2.1 La réserve naturelle communautaire de « la vallée du sitatunga »	37
3.2.2 Le noyau central de la forêt classée de la Lama.....	38
3.2.3 La réserve communautaire Dèmè-lokoli-koussoukpa (hlan-zoun) à zogbodomey.....	38
3.2.4 La réserve communautaire d'Adjamey à Djakotomey	39
4 Les effets et les leçons apprises des projets	39

4.1	Les effets des projets.....	39
4.2	Les leçons apprises des projets	43
5	Les limites et entraves des projets	44
5.1	Activités restantes à réaliser pour le compte des projets.....	44
5.2	L'absence du volet équipement et infrastructure dans les projets	44
5.3	Les menaces divers.....	45
6	Conclusion et recommandations.....	46
7	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	46

Liste des annexes

Annexe 1:	Outil de collecte des informations au près des ONG et du CENAGREF.....	51
Annexe 2:	Guide d'entretien avec les cibles locaux (écoguides et écogardes et membres d'organes communautaire).....	55
Annexe 3:	Liste des personnes interrogées.....	56
Annexe 4:	Liste des personnes présentes à l'atelier de validation du rapport provisoire.....	56

Liste des tableaux

Tableau 1:	Résumé de la démarche méthodologique	8
Tableau 2:	Tableau synoptique de la méthodologie	9

Liste des figures

Figure 1:	Présentation de l'enchaînement des phases et des étapes.....	6
Figure 2:	Cartographie de la vallée de sitatunga.....	19
Figure 3:	Situation de la forêt classée de la Lama dans le bas-Bénin.....	23
Figure 4:	Situation géographique de la Forêt «Hlanzoun» au Bénin.....	26
Figure 5:	Situation de la réserve d'Adjamey au Bénin et dans la commune de Djakotomey	32

INTRODUCTION

Depuis la création du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) en 1996, le Bénin a concentré ses efforts sur les réserves de Biosphère de Pendjari et du W qui se situent dans la partie septentrionale du pays. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque ces deux parcs sont aujourd'hui exemplaires en Afrique de l'Ouest de part le nombre croissant des visiteurs, la densité de la faune, la qualité de la chasse sportive et surtout l'intérêt de partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Bénin dans la mise en place d'un mécanisme de financement durable (Fondation de la Savane Ouest Africaine-FSOA).

Avec plus de 10% de surface protégée, le Bénin atteint déjà les objectifs internationaux en termes de superficie d'aires protégées ; néanmoins ces espaces sont concentrés au Nord du pays (écorégion savane ouest guinéenne) alors qu'il n'y a aucune aire protégée au Sud Bénin dans l'écorégion « mosaïque forêt savane guinéenne », dans les zones humides et sur la zone côtière...chacune de ces zones ayant une diversité biologique spécifique. Or, le contexte politique est porteur pour la création de nouvelles aires protégées : le gouvernement s'y est engagé au plus haut niveau depuis déjà plusieurs années. De plus, il a été remarqué que pendant plusieurs décennies, les efforts ont été concentrés sur des activités de conservation et de gestion qui en réalité ne fournissent pas des informations indispensables (services environnementaux et économiques des AP par exemple) aux techniciens et gestionnaires des AP pour amener le pouvoir politique ou le gouvernement à poursuivre ou investir dans les AP ne sont pas toujours disponibles.

La Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a adopté lors de sa 7^{ème} réunion à Kuala Lumpur, en Malaisie, en février 2004, un ambitieux programme de travail sur les Aires Protégées. Ce Programme de travail sur les Aires Protégées (Programme of Work on Protected Areas – PoWPA) a identifié quatre éléments du Programme, seize buts et quatre vingt douze activités associées. L'objectif central est la mise en place et le bon fonctionnement de systèmes d'aires protégées nationaux et régionaux complets. Le but n'est pas seulement d'accroître le nombre d'aires protégées mais de s'assurer, autant que possible, qu'elles sont conçues et situées aux meilleurs endroits pour conserver la biodiversité et que cela soit déterminé par un processus qui réunit de nombreuses parties prenantes.

Grâce à la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur les Aires Protégées, les diverses insuffisances constatées ont été en partie étudiées de façon particulière et des approches de solutions ont été proposées à travers la mise en œuvre d'un projet avec le financement GEF/PNUD/UNOPS. Cette nouvelle situation crée un nouvel environnement et une plus value au plan national pour une meilleure conservation de la diversité biologique et la création de nouvelles AP.

Le projet a une durée de deux ans et a deux phases : l'objectif de la première phase (PoWPA1) est de permettre au Bénin d'atteindre en 2010 une meilleure représentativité de son réseau d'aires protégées dans la partie terrestre. L'objectif de la seconde phase est d'évaluer la valeur économique des ressources naturelles.

Pour ce faire, le gouvernement, en partenariat avec les ONG spécialisées sur les questions environnementales du Bénin a testé de nouveaux types de gouvernance dans 4 sites (nouvelles aires protégées), situées dans des régions sous représentées, en engageant les communautés locales. A la

fin des projets, les résultats obtenus sont non négligeables. Les projets étant au terme d'exécution, l'objectif de cette étude est d'identifier les impacts et les leçons apprises par les acteurs après la mise en œuvre desdits projets et de publier sur des sites web tous les acquis des projets. A cet effet, l'ONG Alpha et Oméga Environnement a été retenue pour mener les diverses activités y afférentes.

1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

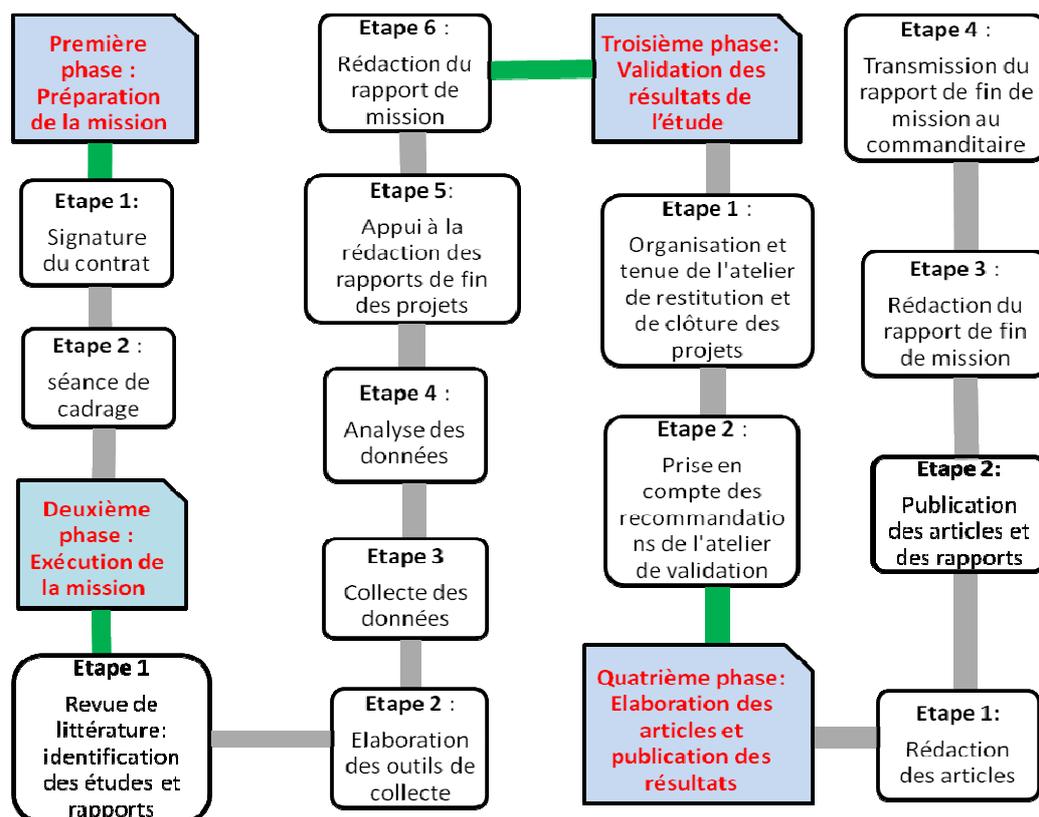
1.1 SEQUENCES DE LA METHODOLOGIE

La démarche méthodologique adoptée pour conduire l'étude s'articule autour des 4 phases ci-après :

- préparation de la mission ;
- exécution de la mission (travaux de terrain);
- validation des résultats de l'étude ;
- publication des résultats et clôture de la mission.

Cette démarche est résumée dans les tableaux n°1 et n°2. Mais avant, la figure suivante présente l'enchaînement des différentes phases ainsi que les étapes incluses dans chaque phase.

Figure 1: Présentation de l'enchaînement des phases et des étapes



1.2 TECHNIQUE D'ENQUETE

Il est essentiel de rappeler que comme retenu à l'issu de la séance de cadrage, la revue de littérature consiste essentiellement à collecter et à exploiter, tous les rapports et études réalisés par les ONG en charge 4 sites ou par des consultants recrutés par le CENAGREF dans le cadre du PoWPA1 et du PoWPA2.

La collecte des données dans le cadre de cette étude quant à elle consiste à interroger les acteurs ayant participé à la mise en œuvre des projets afin de recueillir leurs appréciations sur divers sujets. Il s'agit entre autres, d'agents du CENAGREF, des ONG, de l'ONAB, des communautés environnantes et d'autres personnes ressources. La liste des personnes interrogées se trouve en annexe du présent rapport. L'outil d'enquête utilisé est le questionnaire

La technique d'enquête utilisée est la technique par boule de neige. Cette approche est retenue parce-que les acteurs impliqués dans les projets sont mieux placés pour indiquer ceux qui y ont participés d'une quelconque façon. De plus l'effectif de la population mère n'est pas connu avec précision.

L'enquête a commencé alors par des discussions avec le CENAGREF, ce qui nous a permis d'identifier les 4 ONG et leurs contacts. Ensuite, nous avons rencontré ces ONG. Au terme des échanges avec lesdites ONG, nous avons pu entrer en contact avec quelques écogardes et écoguides afin d'avoir les impressions.

Au total, 15 personnes ont été interrogées (voir liste en annexes).

La méthodologie ainsi présentée est résumée dans les tableaux n°1 et n°2 ci-après.

Tableau 1: Résumé de la démarche méthodologique

PHASES	OBJECTIF DE LA PHASE	ETAPES/ SOUS-ETAPES
Première phase : Préparation de la mission	<ul style="list-style-type: none"> ○ Signer le contrat de prestation de services ○ Harmoniser avec le commanditaire, les détails relatifs à la démarche méthodologique 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Signature du contrat et séance de cadrage <ul style="list-style-type: none"> • Signature du contrat • Séance de cadrage ☞ Revue de littérature : identification des études et rapports ☞ Elaboration des outils de collecte
Deuxième phase : Exécution de la mission (travaux de terrain)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mieux maîtriser l'environnement des projets réalisés ○ Appréhender les exigences de l'UNOPS en matière de rédaction de rapport d'activité ○ Se doter d'outils de collecte fiables ○ Appuyer les ONG dans la finalisation des rapports narratifs des activités réalisées sur les sites des projets ○ Consolider les rapports narratifs des activités réalisées sur les sites des projets ; ○ Identifier les impacts et leçons tirées de la mise en œuvre du PoWPA1 et PoWPA2 depuis novembre 2009 ○ Identifier et mettre sous les formes appropriées toutes les différentes études et les différents rapports réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des projets ○ Réaliser les rapports trimestriels (avril-juin 2011) des projets PoWPA1 et PoWPA2 suivant le format de l'UNOPS 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Collecte des données ☞ Analyse des données : évaluation des impacts et des leçons tirées ☞ Rédaction des rapports ☞ Rédaction des articles
Troisième phase : Validation des résultats de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser un atelier de restitution et de clôture des projets ○ Amender de façon participative, les résultats de la mission ○ Présenter les acquis susceptibles d'être valorisés dans les articles à publier ○ Présenter la structuration sommaire des articles à rédiger ○ Intégrer les recommandations de l'atelier de validation 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Organisation de l'atelier de restitution et de clôture des projets ☞ Prise en compte des recommandations de l'atelier de validation
Quatrième phase : Elaboration des articles et publication des résultats	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rédiger les articles ○ Publier les études et rapports en format appropriés sur les sites WEB du CENAGREF et sur d'autres ○ Rédiger le rapport de fin de mission 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Publication des résultats ☞ Rédaction du rapport de mission ☞ Transmission du rapport de mission au commanditaire

Tableau 2: Tableau synoptique de la méthodologie

N°	Etapas et activités	Tâches	Résultats	Méthode et outils	Personnel clé affecté	Interlocuteurs	Matériel à utiliser	Observations
PHASE 1 : PREPARATION DE LA MISSION								
1.1	Signature du contrat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanger sur les contours de la mission ▪ Négocier les clauses du contrat ▪ Signer le contrat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le contrat de consultation pour prestation de service est signé entre AOE et le CENAGREF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail ▪ Négociation ▪ Termes de référence 	Directeur AOE	CENAGREF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc informatique ▪ Fournitures de bureau 	
1.2	Séance de cadrage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmoniser les points de vue sur la compréhension des TDR ▪ Discuter sur la logistique, sur la méthodologie d'évaluation ▪ Retenir définitivement les sites pour la publication des articles et rapports 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des échanges de points de vue sont faits ▪ Les deux parties ont la même compréhension des termes de référence ▪ Les observations d'ordre méthodologique du commanditaire sont connues ▪ La logistique est discutée ▪ Les sites pour la publication des articles et rapports sont retenus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail ▪ Négociation ▪ Termes de référence ▪ Dossier de soumission 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur AOE ▪ Les experts principaux ▪ les consultants associés 	CENAGREF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc informatique ▪ Fournitures de bureau 	
PHASE 2 : EXECUTION DE LA MISSION (travaux de terrain)								
2.1	Revue de littérature : identification des études et rapports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les différents rapports et études réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des projets Collecter ces documents ▪ Faire le point des informations collectées au cours 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les documents sont identifiés, collectés et exploités ▪ Le point des informations collectées est fait 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche documentaire ▪ Revue documentaire ▪ TdR (missions, objectifs et résultats attendus) ▪ Dossier de soumission 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les experts principaux et les consultants associés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CENAGRF ▪ Les ONG ▪ L'ONAB ▪ Associations riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc informatique ▪ Fournitures de bureau ▪ Véhicule 4 X 4 	

N°	Etapes et activités	Tâches	Résultats	Méthode et outils	Personnel clé affecté	Interlocuteurs	Matériel à utiliser	Observations
		de la revue de littérature						
2.2	Elaboration des outils de collecte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le point des informations restantes à rechercher ▪ Classer les informations recherchées par domaine ▪ Concevoir des guides d'entretien prenant en compte toutes les informations à rechercher 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le point des informations restantes à rechercher est fait ▪ Les informations à rechercher sont classées par domaine ▪ Les guides d'entretien sont élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail au sein de l'équipe de consultants ▪ TdR (missions, objectifs et résultats attendus) ▪ Dossier de soumission 	Les experts principaux et les consultants associés	-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures de bureau ▪ Parc informatique 	
2.3	Collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester les guides d'entretien en les administrant à l'une des ONG ▪ Réadapter les guides d'entretien par rapport aux résultats du la collecte test ▪ Administrer les guides d'entretien aux autres acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les guides d'entretien sont testés ▪ Des compléments sont apportés aux guides d'entretien au besoin ▪ La collecte des données est faite 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes ▪ Entretiens individuels / focus groupes ▪ Echanges ▪ Guide d'entretien ▪ TdR (missions, objectifs et résultats attendus) 	Les experts principaux et les consultants associés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CENAGRF ▪ Les ONG ▪ L'ONAB ▪ Associations riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures de bureau ▪ Parc informatique ▪ Véhicule 4 X 4 	
2.4	Analyse des données	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interpréter les informations recueillies ▪ Identifier les impacts de la mise en œuvre du PoWPA1 et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations recueillies sont interprétées ▪ Les impacts de la mise en œuvre du PoWPA1 et PoWPA2 sont identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail au sein de l'équipe de consultants ▪ Analyse de documents ▪ Interprétation des 	Les experts principaux et les consultants associés	-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures de bureau ▪ Parc informatique ▪ Flip chars 	

N°	Étapes et activités	Tâches	Résultats	Méthode et outils	Personnel clé affecté	Interlocuteurs	Matériel à utiliser	Observations
		PoWPA2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les leçons tirées de la mise en œuvre du PoWPA1 et PoWPA2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les leçons tirées de la mise en œuvre du PoWPA1 et PoWPA2 sont identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> données ▪ TdR (missions, objectifs et résultats attendus) 				
2.5	Appui à la rédaction des rapports de fin de projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer un canevas de rapport suivant le model UNOPS ▪ Réaliser les rapports trimestriels (avril-juin 2011) des projets PoWPA1 et PoWPA2 suivant le format de l'UNOPS ▪ Appuyer les ONG dans la finalisation des rapports narratifs des activités réalisées sur les sites des projets ▪ Consolider les rapports narratifs des activités réalisées sur les sites des projets ▪ Réaliser les rapports finaux de chacun des projets suivants le modèle de l'UNOPS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un canevas de rapport suivant le model UNOPS est élaboré ▪ Les rapports trimestriels (avril-juin 2011) suivant le format de l'UNOPS sont rédigés ▪ Les ONG sont appuyées dans la finalisation des rapports narratifs des activités réalisées sur les sites des projets ▪ Les rapports narratifs des activités réalisées sur les sites des projets sont consolidés ▪ Les rapports finaux de chacun des projets suivants le modèle de l'UNOPS sont rédigés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail au sein de l'équipe de consultants ▪ Canevas de rapport ▪ TdR (missions, objectifs et résultats attendus) 	Les experts principaux et les consultants associés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ONG ▪ L'ONAB 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures de bureau ▪ Parc informatique 	
2.6	Rédaction du rapport de mission	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédiger le rapport de mission 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapport de mission est rédigé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction ▪ Description des activités faites au cours de la mission 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les experts principaux ▪ Les consultants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures de bureau ▪ Parc informatique 	

N°	Etapes et activités	Tâches	Résultats	Méthode et outils	Personnel clé affecté	Interlocuteurs	Matériel à utiliser	Observations
PHASE 3 : VALIDATION DES RESULTATS DE L'ETUDE								
3.1	Organisation et tenue de l'atelier de restitution et de clôture des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer l'atelier de validation ▪ Restituer au commanditaire et aux participants de l'atelier les acquis et leçons tirées de la mise en œuvre des projets ▪ Présenter les aspects à développer dans les articles ▪ Présenter la structure sommaire des articles à rédiger ▪ Recueillir les observations et les amendements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'atelier de validation est préparé et organisé ▪ Les observations et amendements des parties prenantes sont connus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier/séance de travail ▪ Exposé/échanges avec les diverses parties prenantes représentées ▪ TdR (objectifs et résultats attendus de l'atelier de validation) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les experts principaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CENAGRF ▪ Les ONG ▪ L'ONAB ▪ Associations riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures de bureau ▪ Parc informatique ▪ Vidéo projecteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'invitation des parties prenantes est à la charge du commanditaire ▪ L'aspect logistique de l'atelier de validation est à la charge du commanditaire
3.2	Prise en compte des recommandations de l'atelier de validation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer dans les rapports et articles les observations de l'atelier de validation ▪ Transmettre au commanditaire les rapports et articles amendés pour son quitus de publication 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les observations et amendements de l'atelier de validation sont intégrés aux documents ▪ Les rapports et articles amendés sont transmis au commanditaire pour recevoir son quitus de publication 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail au sein de l'équipe de consultants 	Les experts principaux et les consultants associés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CENAGRF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures de bureau ▪ Parc informatique 	
PHASE 4: ELABORATION DES ARTICLES ET PUBLICATION DES RESULTATS								
4.1	Rédaction des articles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le point des acquis des projets susceptibles d'être valorisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les acquis des projets susceptibles d'être valorisés sont connus ▪ Des articles sont rédigés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de travail au sein de l'équipe de consultants ▪ TdR (missions, 	Les experts principaux et les consultants	-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures de bureau ▪ Parc informatique 	

N°	Etapes et activités	Tâches	Résultats	Méthode et outils	Personnel clé affecté	Interlocuteurs	Matériel à utiliser	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser quelques articles pour mettre en exergue les impacts et leçons tirées de la mise en œuvre du PoWPA1 et PoWPA2 depuis novembre 2009 ▪ Mettre sous les formes appropriées toutes les différents rapports et études réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des projets 	<p>pour mettre en exergue les impacts et leçons tirées de la mise en œuvre du PoWPA1 et PoWPA2 depuis novembre 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les différents rapports et études réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des projets sont mis sous forme appropriée à leur publication 	objectifs et résultats attendus)	associés			
4.2	Publication des articles et des rapports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir le quitus du commanditaire pour la publication des rapports et des articles ▪ Publier les rapports et les articles sur les sites identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le quitus du commanditaire pour la publication des rapports et des articles est obtenu ▪ Les rapports et les articles sont publiés sur les sites identifiés 	▪ Publication	Les experts principaux	▪ CENAGRF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournitures de bureau ▪ Parc informatique 	
4.3	Rédaction du rapport de fin de mission	▪ Rédiger le rapport de fin de mission	▪ Le rapport de fin de mission est disponible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction de rapport ▪ Canevas de rapport 	Les experts principaux	-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc informatique ▪ Fournitures de bureau 	La publication des résultats est subordonnée au quitus du commanditaire
4.4	Transmission du rapport de fin de mission au commanditaire	▪ Transmettre le rapport de fin de mission au commanditaire	▪ Le rapport de fin de mission est transmis au commanditaire	▪ Transmission	Directeur AOE	-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc informatique ▪ Fournitures de bureau 	

1.3 DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'ETUDE

Les difficultés rencontrées se situent essentiellement au niveau de la collecte des rapports et au niveau de l'enquête.

En effet au cours de la collecte des rapports et études réalisées sur les sites concernés, nous avons été confronté à l'inexistence d'une base de données fiables et exhaustive tant au niveau du CENAGREF qu'au niveau des ONG. De ce fait, il a fallu progressivement reconstituer un dossier comportant l'ensemble des rapports d'activités et des études réalisées sur les sites, sous forme de fichiers électroniques. Cet exercice a été extrêmement long et pénible. Aussi faut-il préciser que certains rapports d'activités n'on pu être retrouvés.

En ce qui concerne l'enquête auprès des ONG, il faut préciser que certaines ONG se trouvaient dans une période d'intenses activités et les personnes qui sont les mieux placées pour nous fournir des informations pertinentes au sein desdites ONG n'étaient pas toujours disponibles.

Il est opportun de préciser ici qu'en ce qui concerne la détermination des effets, elle ne s'est pas déroulée dans une démarche statistique, mais plutôt sur appréciation des rapports d'activités, des études réalisées et après quelques entretiens grâce à l'approche boule de neige. Une des limites du travail à préciser est le faible taux d'échantillonnage lors de l'enquête.

2 PRESENTATION DES PROJETS

2.1 GENERALITES

La CBD a adopté, lors de sa 7ème réunion à Kuala Lumpur (Malaisie) en février 2004, un Programme de travail sur les aires protégées (Programme of Work on Protected Areas – PoWPA). Ce programme a pour objectif: " la mise en place et le bon fonctionnement de systèmes d'aires protégées nationaux et régionaux complets, bien gérés et écologiquement représentatifs, pour 2010 pour les aires terrestres, et 2012 pour les aires marines.» Le but n'est pas seulement d'accroître le nombre d'aires protégées mais de s'assurer, autant que possible, qu'elles sont conçues et situées aux meilleurs endroits pour conserver la biodiversité et que cela soit déterminé par un processus qui réunit de nombreuses parties prenantes. Ce Programme de travail sur les Aires Protégées (Programme of Work on Protected Areas – PoWPA) a identifié quatre éléments, seize buts et quatre vingt douze activités associées. Pour bénéficier d'un financement du programme, chaque pays parti de la convention sur la diversité biologique (CBD) doit dans un premier temps réaliser une analyse initiale du POWPA avec établissement de priorités.

A cet effet, le Bénin a mis en place un comité technique multidisciplinaire composé des universitaires, des représentants du CENAGREF, de la DGFRN, du Gouvernement, des ONG spécialisées et de personnes ressources. Le comité a procédé à l'analyse des 92 activités du programme de travail et a retenu 14 activités prioritaires pour le Bénin. Cinq de ces activités étaient éligibles aux financements UNOPS/FEM/PNUD (PoWPA1 et PoWPA2) disponibles pour la mise en œuvre du PoWPA.

Un atelier national réunissant les acteurs de la gestion des aires protégées au Bénin s'est tenu le 18 juillet 2008. L'atelier a permis de valider le rapport du comité technique et de sélectionner les activités prioritaires. Un consensus a émergé au sein des participants pour centrer le PoWPA1 sur la

création de nouvelles aires protégées au Sud Bénin, c'est-à-dire l'activité « 1.1.5 : Achever d'ici 2006 une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'aires protégées à l'échelle nationale et régionale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent efficacement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient aussi être élaborés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c'est nécessaire.» et le PoWPA2 sur l'évaluation économique des aires protégées c'est-à-dire l'activité « 3.1.2 : Effectuer des évaluations à l'échelon national des contributions aux aires protégées, jugeant appropriés les services environnementaux à l'économie et à la culture du pays, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national; intégrer l'utilisation d'outils d'évaluation économique et de comptabilisation des ressources naturelles aux processus de planification nationale afin d'identifier les avantages économiques directs et indirects fournis par les aires protégées et ainsi que les bénéficiaires de ces avantages ».

2.2 OBJECTIFS DES PROJETS

De tout ce qui précède, il ressort que le PoWPA 1 a pour objectif de mettre en place 4 réserves de faune (la réserve communautaire de Dèmé-Lokoli-Koussoukpa, la réserve communautaire d'Adjamey, la réserve communautaire de la vallée du sitatunga et le noyau central de la forêt classée de la Lama) et de les doter de plan d'aménagement.

Quant au PoWPA 2, il a pour objectif de mettre en place un outil d'évaluation économique des Aires Protégées.

Enfin, le PoWPA1 va également actualiser la stratégie des aires protégées du Bénin (qui date de 1995), afin de capitaliser l'expérience acquise dans la gestion des complexes parcs de la Pendjari et du W mais aussi de présenter une vision cohérente du réseau d'AP en cours de structuration.

2.3 RESULTATS ATTENDUS DES PROJETS

Deux résultats sont attendus à la fin de mise en œuvre du PoWPA 1 et un pour le PoWPA2.

- R1 PoWPA1 : Des modes de gouvernance innovant sont testés dans les régions sous représentées (Sud Bénin) A la fin du projet, le Bénin dispose de 04 nouvelles AP
- R2 PoWPA1 : Le cadre politique relatif aux AP du Bénin est mis en cohérence avec le PoWPA
- R3 PoWPA2 : L'évaluation économique des AP est testée et les recommandations sont prises en compte dans le cadre de l'actualisation de la stratégie de conservation et de gestion des AP au Bénin.

2.4 ACTIVITES DES PROJETS

Afin d'atteindre les objectifs des projets, un certain nombre d'activités ont été prévues et planifiées. Au nombre de ces activités, figurent celles-ci :

- Elaborer des études sociologiques, écologiques sur les pratiques d'utilisation des ressources et mode de vie des populations sur les 04 sites de démonstration

- Délimiter les sites et réaliser leur cartographie
- Elaborer les textes réglementaires et les outils de gestion pour chaque site
- Réaliser les plans d'aménagement des AP
- Prendre des actes réglementaires aux niveaux communal et ministériel
- Réaliser les Etudes d'Impact Environnementales pour chaque site
- Mettre en place des organes locaux de gestion des réserves au niveau de chaque site
- Renforcer les capacités des organes mis en place
- Actualiser la stratégie de conservation et de gestion des AP du Bénin en cohérence avec le PoWPA et des documents stratégiques de développement du Bénin)
- Réaliser un document cadre de capitalisation des expériences de création et/ou de gestion des AP et des réserves communautaires
- Réaliser un tableau de bord sur les techniques et les approches d'évaluation économique (modèle d'évaluation économique) des AP pour le Bénin
- Appliquer les techniques d'évaluation dans 02 AP de démonstration
- Faire approprier aux gestionnaires des aires protégées les techniques d'évaluation économique des AP.

Pour plus de précisions, les cadres logiques des projets se trouvent en annexe du présent document. Il en est de même pour l'annexe n°3 qui présente l'interrelation entre les activités et les résultats.

2.5 APPROCHE D'INTERVENTION DES PROJETS

L'analyse initiale du programme de travail de la convention sur la diversité biologique a été réalisée par un comité technique multidisciplinaires composé d'universitaires, de représentants du CENAGREF, du Gouvernement, des ONG spécialisées et de personnes ressources. Le comité a procédé à l'analyse des 92 activités du programme de travail et a retenu 14 activités prioritaires pour le Bénin. Cinq de ces activités étaient éligibles à un financement dans le cadre du programme UNOPS/FEM/PNUD.

Un atelier national réunissant les acteurs de la gestion des aires protégées au Bénin s'est tenu le 18 juillet 2008. L'atelier a permis de valider le rapport du comité technique et de sélectionner les activités prioritaires. Un consensus a rapidement émergé au sein des participants pour centrer le projet sur la création de nouvelles aires protégées au Sud Bénin, c'est-à-dire l'activité « analyse des lacunes ». Par la suite, l'activité sur l'évaluation économique des aires protégées a été choisie pour la deuxième phase du projet.

L'idée de financement du partenaire financier en appuyant le Programme de travail est de permettre aux pays d'entreprendre des actions critiques pour compléter les activités que réalisent déjà les autres programmes et projets nationaux, les autres donateurs et ONG. Pour aller dans le même sens que le bailleur, le CENAGREF a choisi des sites sur lesquels des ONG locales menaient déjà des activités de conservation de la diversité biologique avec les communautés locales. Ainsi, les ONG ont été impliquées depuis le début du processus et ont comme le CENAGREF, cofinancé les projets. Un partenariat a été signé entre chaque ONG et le CENAGREF pour la mise en œuvre des projets surtout pour celle du PoWPA1 où la plupart des activités sont destinées aux populations locales et mises en œuvre avec eux. Ces ONG sont:

- l'ONG Nature Tropicale pour la réserve communautaire de Dèmé-Lokoli-Koussoukpa ;
- l'ONG CREDI pour la réserve communautaire de la « vallée du sitatunga » ;

- l'ONG AVPN pour la réserve communautaire d'Adjamey ;
- le CENAGREF n'a pas eu une ONG répondante pour le noyau central de la forêt classée de la Lama mais il a collaboré avec l'ONAB qui est le gestionnaire de la forêt classée de la lama et l'ONG BEES pour quelques activités sur l'écotourisme avec les populations.

Les ONG sont alors les représentants du CENAGREF auprès des populations et des élus locaux. Les lois sur la décentralisation et les modes actuels de gestion des ressources naturelles exigent l'implication des élus locaux dans tout processus de création de réserve de faune surtout qu'il s'agit des réserves communautaires, où les gestionnaires seront les communes elles-mêmes.

Les ONG ont mis en œuvre les activités de sensibilisation, d'harmonisation, de mise en place des organes de gestion, de renforcement des capacités, de délimitation et de cartographie etc. En dehors des ONG, le CENAGREF a recruté des consultants nationaux et internationaux pour la réalisation des études.

Après la signature des mémorandum d'accord avec l'UNOPS, les cadres logiques et les Plans de Travail Annuel (PTA) des projets ont été élaborés et validés par un comité de pilotage mis en place par le gouvernement et qui doit se réunir une fois par an conformément aux exigences du bailleur. Un compte bancaire a été ouvert à la Bank Of Africa (BOA) pour les projets.

Pour la mise en œuvre des activités, les ONG adressent chaque trimestre des TdR (ou plan de travail trimestriel) avec un budget et une demande de fonds au CENAGREF. Au terme du trimestre, chaque ONG justifie les fonds précédents, rédige un rapport narratif sur les activités mises en œuvre puis un rapport selon le canevas de l'UNOPS et fait une autre demande de fonds pour le trimestre suivant.

Le CENAGREF quant à lui s'assure que tous les documents justificatifs et rapports sont à jour avant d'autoriser une autre demande de fonds. La demande est autorisée par chèque.

Quant aux études, elles sont lancées par appels d'offre restreinte. Le consultant est choisi, un contrat est signé entre le CENAGREF et lui puis l'étude est réalisée selon les clauses du contrat. Il faut signaler que les études sont toujours réalisées avec l'appui des ONG. A la fin de chaque trimestre, un rapport de synthèse des activités réalisées suivant le canevas UNOPS, les copies de tous les chèques et contrats d'étude signés dans le trimestre sont envoyés au coordonnateur mondial du PoWPA. Par ailleurs, le CENAGREF fait des suivis périodiques sur les sites.

2.6 DESCRIPTION DES SITES D'INTERVENTION DES PROJETS : CONTEXTES ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

2.6.1 La réserve naturelle communautaire de « la vallée du sitatunga » dans les communes d'Abomey-calavi et de Sô-ava

- **Aspects écologiques**

La forêt marécageuse de Zinvé s'étend sur une partie des communes d'Abomey-calavi et de Sô-ava. Elle est alimentée en eau par la rivière Sô en période de montée des eaux (crues). L'eau y coule de façon permanente à l'intérieur d'une végétation herbacée plus ou moins dense. Le fond de façon globale est sablo-limoneux avec de la vase plus ou moins importante par endroit. La mesure des paramètres physico-chimiques de l'eau révèle selon Kouderin (1997), des températures moyennes relativement faibles (24° à 25°C) liées certainement à la couverture de la végétation qui réfléchit la

grande partie de l'énergie solaire. Les eaux sont légèrement acides (pH= 6,1 à 6,7). La période de mesure correspondant à la petite saison des pluies cumulée avec les crues exceptionnellement importantes cette année, on peut espérer de plus forte acidité en période sèche qui s'expliquerait par la libération de quantités plus ou moins importantes d'acides humiques suite à la dégradation de la matière organique constituée par la litière. Ces paramètres physico-chimiques exceptionnels de l'eau détermineront inévitablement la présence d'une faune aquatique assez particulière.

Des zones de terres émergées sont observées et on y retrouve encore quelques rares îlots forestiers de moins de 2 ha d'étendue qui sont des reliques de la forêt dense humide originelle. La présence de nos jours de ces reliques de forêt est liée aux pratiques de sacralisation pour les rites traditionnelles des sociétés secrètes et des cultes vodouns qui jouent un rôle stratégique dans la conservation des forêts en Afrique. La plupart de ces îlots sont aujourd'hui désacralisés et ces derniers se trouvent ainsi exposés et menacés de disparition.

Selon une étude écologique réalisée sur la vallée de sitatunga et les zones connexes de Zinvié en 2009, 321 espèces appartenant à 246 genres réparties dans 75 familles ont été recensées en termes de diversité floristique. Les familles les plus représentées sont les Légumineuses-papilionoïdeae (20 espèces) suivi des Rubiaceae (16 espèces). Le genre *Ficus* appartenant à la famille des Moraceae est le plus représenté avec un total de 7 espèces.

En termes de diversité faunique, presque toutes les classes animales y sont représentées. Les plus importants sont les mammifères, les oiseaux, les poissons et les reptiles. Selon la même étude, 34 espèces de Mammifères dont 05 Primates, 04 Chiroptères, 01 Insectivores, 01 Lagomorphe, 01 Fourmilier, 07 Carnivores, 13 Rongeurs et 02 Artiodactyles ont été recensées dans la vallée du sitatunga. A cette liste s'ajoutent 03 autres espèces dont les présences ont été signalées par des chasseurs. Il s'agit du ratel (*Potamochoerus sp.*, Suidés) à Takli, du daman des arbres (*Dendrohyrax sp.*, Hyracoidés) à Zinvié-Zounmè et Kpotomey et du Hérisson à ventre blanc (*Atelerix albiventris*, Erinacéidés) à Haladja. Parmi les mammifères, les petits rongeurs sont les plus abondants. La présence du sitatunga (*Tragelaphus speckii*), de la loutre à cou tacheté (*Lutra maculicollis*) sont des indicateurs d'un habitat soit favorable ou refuge occasionnel pour ces espèces.

Dans la vallée du sitatunga, 47 familles comprenant 127 espèces d'oiseaux ont été inventoriées de mars à septembre 2009. Par ailleurs, les données d'enquêtes révèlent que plusieurs autres espèces majoritairement migratrices (Canards du genre *Otus*, *Podica*, *Anas*, Héron Goliath etc...) n'ont pas été recensées. Ainsi les oiseaux constituent la classe animale la plus abondante dans la vallée du sitatunga.

Au total, 20 espèces de poissons regroupées dans 16 genres et 11 familles ont été inventoriées. Parmi ces espèces, les plus abondantes au niveau de toutes les stations sont celles des familles des Clariidés et des Channidés. Les plus grands spécimens en termes de poids individuel et de taille sont l'*Heterotis niloticus* et le *Gymnarchus niloticus*. Pour ce dernier genre, le plus gros individu rencontré pesait 15,5 kg pour une longueur standard de 110 cm.¹

¹ **Centre National de Gestion des Réserves de Faune**; Inventaire des ressources biologiques et étude socio-foncière dans la vallée du sitatunga à zinvié dans la commune d'Abomey-calavi ; Décembre 2009

Quant à la classe des reptiles, 17 espèces regroupées dans huit (08) familles appartenant à quatre ordres différents : Ophidiens(04), Chélonien (01) (*P. nigerrimus*), Squamate (02) (*V. niloticus*) et Crocodilien (01) (*O. tetrapsis*) ont été inventoriées dans la vallée du situnga selon le même auteur. Parmi les Ophidiens, les Colubridés avec sept (07) espèces sont les mieux représentés numériquement et spatialement. On constate par contre que chacun des autres sous-ordres est représenté par un seul genre et une seule espèce.

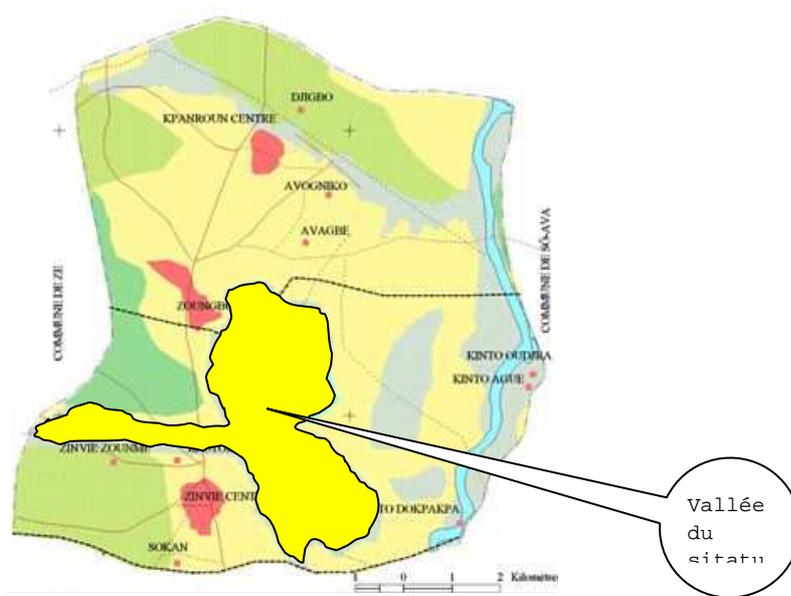
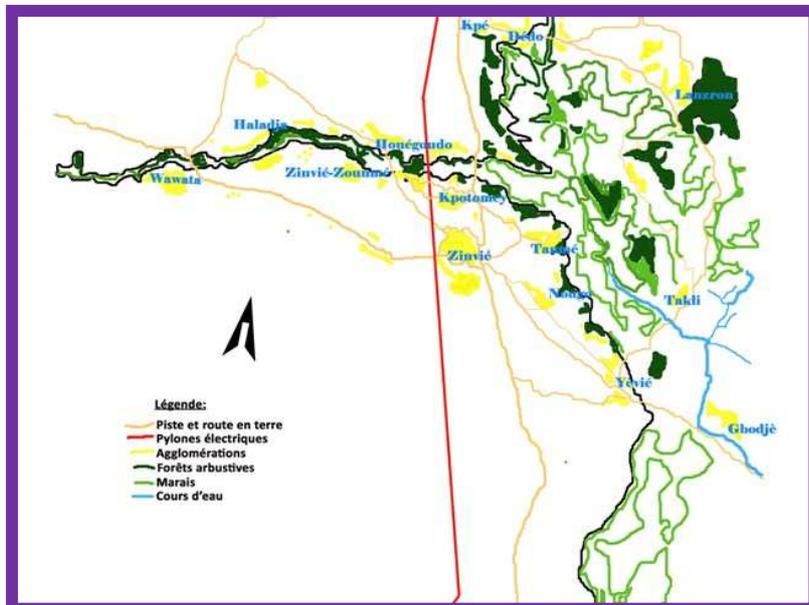


Figure 2: Cartographie de la vallée de situnga



- **Aspects socio-économiques**

Les activités socio-économiques pratiquées autour de la vallée du sitatunga sont : l'agriculture, la chasse, la distillation du vin de palme et parfois les activités de marécage telles que la pêche et le maraîchage à la lisière des bas-fonds. La plupart des populations sont des agriculteurs et des chasseurs. La pêche n'est pas développée dans la localité parce qu'il n'existe pas de vaste surface d'eau adéquate pour mener cette activité, néanmoins, quelques jeunes et enfants se donnent à la pêche à la ligne pour se distraire. En effet, les populations riveraines de la forêt marécageuse de Zinvié tirent depuis plusieurs années des ressources non négligeables de la forêt primaire fragmentée de nos jours en îlots forestiers. Ces ressources vont des animaux sauvages chassés aux produits forestiers non ligneux (PFNL), en passant par les ressources forestières alimentaires (RFA), sans oublier le bois d'œuvre et le bois de chauffage. Nombreux sont les travaux qui de nos jours s'intéressent à ces produits de la forêt ainsi qu'à la dépendance des populations vis-à-vis de ces ressources²

Bien que 66,7%³ de la population soient des agriculteurs, l'agriculture n'est pas mécanisée dans cet arrondissement ; elle est encore itinérante sur brulis. Entre temps les terres de bas-fonds n'avaient pas de valeur pour la population jusqu'au moment où le problème de terre à commencer à se poser. Les champs sont aujourd'hui installés autour des marécages car les terres fermes ne sont plus productives. Les principales cultures de bas-fond sont le maïs, le manioc, surtout le taro et rarement les cultures maraîchères (tomate, gombo, piment, légumes).

Quant à la chasse, les techniques utilisées sont : la battue, l'affût et les pièges. La faune terrestre est la plus exploitée dans la vallée, malgré que la chasse ne soit pas l'activité principale pour ceux qui la pratique, elle semblerait rapporter plus de bénéfice que l'agriculture qui est l'activité principale. Les pièges sont posés par endroit dans les marécages et les champs sont surveillés au cas où un animal serait pris. La battue, quant à elle est organisée par plusieurs chasseurs et permet de tuer un grand nombre d'espèce à chaque sortie. Avant la mise en place de l'ONG CREDI dans la localité, les espèces les plus chassées par la population sont entre autres : les antilopes avec le sitatunga (toloa) en tête de liste, les aulacaudes (ho), les lapins (azui), les francolins (assoklé), les rats (gbédja), les potamochères (gbéglouza), le porc-épic (le adjidjagbo) etc. Aujourd'hui, avec les multiples séances de sensibilisation et la mise en place des comités des chasseurs, le sitatunga qui est l'espèce emblématique de la vallée n'est plus tué et la méthode de chasse par battage est en train de laisser place au piège et au fusil. Il faut noter la disparition progressive de certaines espèces animales. Il s'agit notamment de la loutre, du potamochère qui a complètement disparu, le cheptel du sitatunga selon les chasseurs rencontrés est en train d'être reconstitué à cause de la conscientisation des populations.

² - **Centre National de Gestion des Réserves de Faune**; Inventaire des ressources biologiques et étude socio-foncière dans la vallée du sitatunga a zinvié dans la commune d'Abomey-calavi ; Décembre 2009

- **CODJIA Jean T. Claude**. 2010 Rapport technique sur l'étude sur la revue documentaire de base écologique et sociologique actuelle de chacune des aires protégées de démonstration (sites de Lokoli, Zinvié, Lama et Adjamé). 127p. + Annexes.

³ **Centre National de Gestion des Réserves de Faune**; Inventaire des ressources biologiques et étude socio-foncière dans la vallée du sitatunga a zinvié dans la commune d'Abomey-calavi ; Décembre 2009

Les espèces végétales les plus exploitées sont les feuilles pour l'emballage de l'akassa, les plantes médicinales, le palmier à huile pour ses diverses formes d'utilisation mais surtout pour la distillation du vin de palme, le bois de chauffe et bois d'œuvre. L'exploitation du bois d'œuvre est très peu développée. Il est prélevé pour l'usage local dans la construction des habitations et pour la menuiserie, activité qui n'est pas du tout développée dans la localité.

Le palmier à huile semble être l'espèce la plus utilisée dans la localité, les distillateurs de vin de palme en boisson locale communément appelée « sodabi » sont les plus riches de la localité. Selon eux c'est une activité qui rapporte beaucoup de revenu. L'extraction s'étend en moyenne sur 2 mois avec un rendement en vin qui varie dans le temps. L'extraction du vin de palme et l'activité de transformation (distillation) sont des activités exclusivement masculines. Les femmes se retrouvent en aval du processus au niveau de la commercialisation.

Par ailleurs, la noix de palme est transformée en huile de palme. Les feuilles et le bois sont utilisés sous diverses formes pour des œuvres artisanales entrant dans la construction des toitures ou des clôtures locales. Compte tenu de la valeur économique que ces populations donnent aux palmiers, on devait s'attendre à rencontrer de vastes étendues de palmeraies dans la localité mais malheureusement ce n'est pas le cas. Quelques uns possèdent quelques hectares de palmeraies, la plupart attendent que quelqu'un leur vend un pied de palmier pour mener l'activité. D'autres espèces végétales sont également exploitées dans le marécage. Il s'agit du *Lasiomorpha senegalensis*, du *Thalia welvishii*, etc. pour divers usages : domestique, commerciales, médicinales etc. Parmi ces espèces dont nous n'avons pas une liste exhaustive, il y en a qui sont appréciées par certains animaux et si leur exploitation par la population n'est pas réglementée on assistera à la disparition de ces espèces animales car ce biotope ne leur sera plus favorable. Par exemple le *Lasiomorpha senegalensis* est fortement apprécié par le sitatunga et en même temps commercialisé par les populations et utilisé comme emballages.

Les activités artisanales ne sont pas du tout développées dans la localité malgré l'existence de matières premières fournies par les marécages. Quant au commerce, il est quasi local et se pratique le plus souvent entre les villages et le marché de l'arrondissement de Zinvié. Le marché de Zinvié s'anime tous les cinq jours et favorise l'écoulement des produits issus des différentes activités. L'accès aux ressources naturelles de la vallée se fait de façon libre mais quant à la ressource terre, il est problématique comme dans toutes les régions du Bénin.

2.6.2 Le noyau central de la forêt classée de la Lama

- **Aspects écologiques**

La Forêt Classée de la Lama ou forêt de « Ko » est située dans la partie sud du Bénin, à environ 70 km de Cotonou. Elle couvre une superficie de 16.250 ha. On la retrouve à cheval entre les communes de Toffo (sur près de 9.750 ha) et de Zogbodomey (6.500 ha), respectivement dans les départements de l'Atlantique et du Zou. Le Noyau Central, objet de la présente étude occupe le nord-ouest de la forêt classée de la Lama et couvre une superficie de 4.777 ha. La forêt est faiblement sillonnée de cours d'eau. Le réseau hydrographique est composé de mares et de marigots saisonniers. Vers ces points d'eau s'effectue le drainage des eaux de pluie lentement à travers un modelé déterminé par les

vertisols. Les eaux de surface du noyau central se déversent dans deux bassins fluviaux : Ouémé et Couffo. Au sud-ouest, le ruisseau Mokpé s'écoule dans le fleuve Couffo, alors que dans le nord et l'est, les ruisseaux Hounto, Hoho, Dâ et Loué drainent leurs eaux dans le fleuve Ouémé en passant par le lac Hlan.

La végétation de la forêt classée de la Lama compte selon une étude réalisée par Kouton (2007)⁴ environ 287 espèces réparties en 73 familles. Les familles les plus dominantes sont celles des Rubiaceae, Légumineuses (Caesalpiniaceae, Papilionaceae), Euphorbiaceae et Sapindaceae. Les autres familles non moins importantes sont les Moraceae, les Poaceae et les Mimosaceae alors que 17 familles ne sont représentées que par une seule espèce. Des essences de forêts claires y apparaissent également comme *Diospyros mespiliformis* et *Anogeissus leiocarpus*, caractéristiques des forêts sèches. Ces deux espèces, plus *Dialium guineense*, abondants et uniformément répandus impriment une physionomie particulière plus ou moins légère et claire à la strate arborescente. Son sous-bois est dépourvu de Graminées de savane et ce qui lui confère un aspect d'une formation dense sèche nettement mixte avec prédominance d'éléments forestiers semi-décidus ».⁵

On y distingue d'autres espèces telles que: *Bombax buonopozense* (kapokier à fleurs rouges), *Ceiba pentandra* (fromager), *Milicia excelsa* (iroko), *Antiaris africana*, *Azelia africana* (lingué), *Mimusops andongensis*, *Cynometra megalophylla*, etc.

Les espèces fauniques les plus abondantes sont les cercopithèques, les céphalophes, les potamochères, les mangoustes (petits carnivores), les rongeurs.⁶ Selon l'étude de revue documentaire sur ce site, l'avifaune y est très riche en espèces. Les reptiles rencontrés dans la forêt classée de la Lama sont le python de seba (*Python sebae*), le python royal (*P. regius*), les varans (*Varanus niloticus*), les vipères (*Bitis* spp.), le naja (*Naja melanoleuca*), le mamba (*Dendroaspis* spp.). Ces mêmes auteurs ont remarqué la présence de plusieurs espèces de mammifères dans la forêt classée de la Lama. Il s'agit du mona (*Cercopithecus mona*), du singe à ventre rouge (*Cercopithecus e. erythrogaster*), du tantale (*Chlorocebus t. tantalus*), du colobe magistrat (*Colobus vellerosus*), du colobe olive (*Procolobus verus*), du céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*), du céphalophe noir (*Cephalophus niger*), du guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), du potamochère (*Potamochoerus porcus*), de mangoustes (*Crossarchus obscurus*), de l'aulacode (*Thryonomys swinderianus*), du daman d'arbre (*Dendrohyrax arboreus*), du céphalophe à dos jaune (*Cephalophus sylvicultor*), du sitatunga (*Tragelaphus spekei*), de l'antilope royale (*Neotragus pygmaeus*).

⁴ **CODJIA Jean T.** Claude. 2010 Rapport technique sur l'étude sur la revue documentaire de base écologique et sociologique actuelle de chacune des aires protégées de démonstration (sites de Lokoli, Zinvié, Lama et Adjamé). 127p. + Annexes.

⁵ Idem

⁶ Ibidem

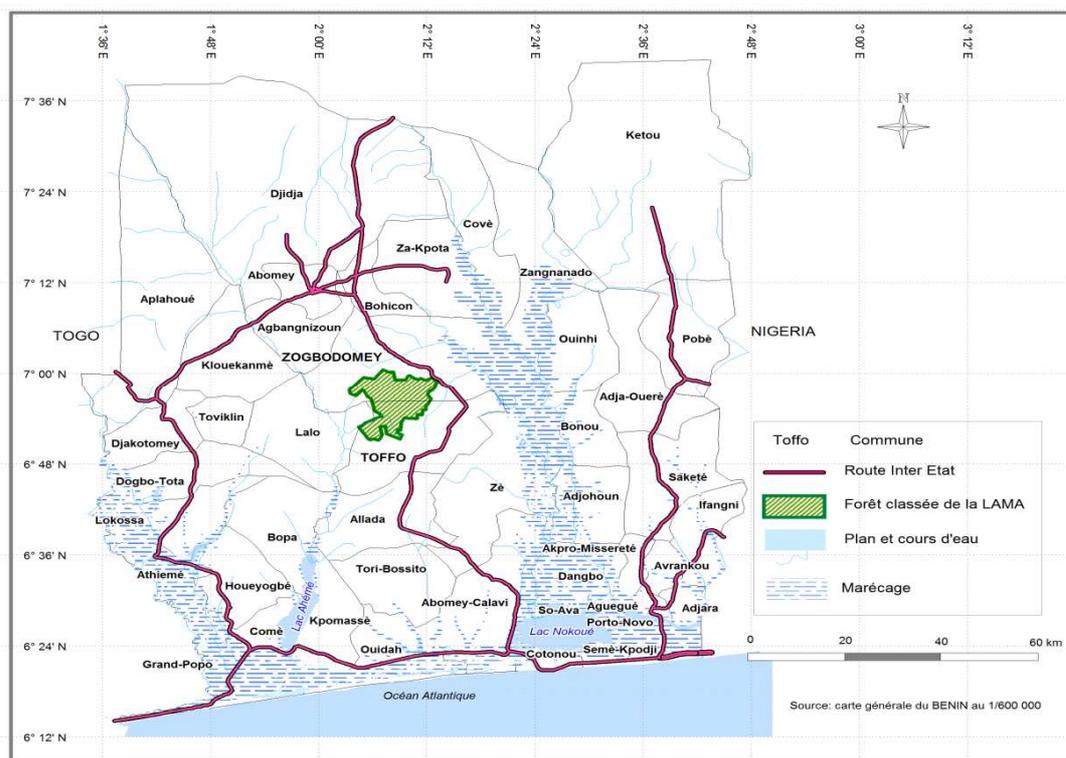


Figure 3: Situation de la forêt classée de la Lama dans le bas-Bénin

- **Aspects socio-économiques**

La population locale de la zone du projet est constituée des groupes socio-culturels Holli, Fon et Aïzo. Les premiers sont ceux qui se retrouvent au cœur de la forêt classée dans les enclaves agricoles tandis que les deux derniers sont dans les villages riverains du domaine classé. L'histoire du peuplement de ce site indique que les Aïzo au sud et les Fon au nord sont les groupes socio-culturels autochtones. La population Holli est allochtone dans cette région du Bénin, sa présence remonte dans les années 60 à la suite des migrations agricoles. A la suite de l'aménagement de la Forêt Classée dans les années 80, ces populations ont été intégrées au plan d'aménagement.

A chacun de ces groupes socio-culturels, son artisanat, ses danses, en gros sa culture. Les Holli sont plus directement touchés par le projet, la taille de la population autour de la forêt classée de la Lama est estimée à 219.869 habitants, avec un taux d'accroissement naturel de 2,16%.⁷

Le zonage de la forêt classée de la Lama laisse entrevoir une occupation séquentielle de la ressource terre partagée entre les activités que sont, de l'extérieur vers l'intérieur sans trop de rigueur, l'agriculture autour des habitations, les plantations (teck, gmelina et rarement Leucaena), la zone protégée puis le noyau central.

L'agriculture est ici sédentaire et concerne surtout les cultures vivrières produites dans un objectif principal de consommation domestique. Ainsi le maïs est la spéculation principale, les cultures

⁷ Centre National de Gestion des Réserves de Faune ; Rapport forêt classée de la lama : utilisation des ressources, mode de vie des populations et potentialités écotouristiques ; Décembre 2010

légumières sont du reste. L'héritage est le mode de faire valoir de la terre ici. Les terres attribuées aux ménages agricoles depuis 1987 lors du recasement des villages Koto et Zalimey sont actuellement très émiettées et de formes irrégulières suivant la descendance des familles assez pauvres pour être actuellement presque infertiles. Cet état de chose fait alors remarquer actuellement de vastes étendues de terre réservées à l'agriculture colonisées par *Imperata cylindrica*.

Les plantations sont la propriété de l'ONAB qui administre le travail qui s'y déroule. Les plantations de teck sont de divers âges, les plus vieilles datent de 1945 à 1950 et se situent dans le secteur de Koto. Avec une révolution assez rapide, le Gmelina quant à lui est beaucoup plus rapidement exploité que le teck. Toutes les parcelles de teck sont bordées sur plusieurs lignes avec des Gmelina pour des raisons de protection contre le feu en saison sèche. Les travailleurs dans ces plantations sont constitués des agents de l'administration ainsi que des techniciens, les ouvriers et manoeuvres étant en tant normal constitués par les villageois riverains sous la Coopération de Gestion Participative de la Forêt (COGEPAF). Outre le droit au travail dans les plantations, les riverains bénéficient du bois de chauffe pour les utilisations domestiques. Ils disposent aussi quand ils sont organisés des possibilités de couper les bois non valorisés par l'ONAB, après les débardages, qu'ils mettent en stère pour la vente vers les centres urbains de Bohicon, Abomey et Zogbodomey.

Plus à l'intérieur se trouve le noyau central de la forêt classée de la Lama. Ici la protection est intégrale et des gardes forestiers sont mandatés à cet effet. Seules la recherche scientifique s'y déroule actuellement sur les sujets divers par rapport à la végétation, la faune. On y note une faible action humaine actuellement. Les riverains ont la possibilité de se procurer en cas exceptionnel des produits forestiers non ligneux à l'intérieur, surtout des plantes médicinales mais uniquement sur autorisation écrite du chef secteur forestier.

L'utilisation de la terre au niveau des exploitations agricoles connaît une vive concurrence avec les demandes en terre pour la construction des habitats avec la poussée démographique. Les superficies agricoles n'augmentent pas alors que les enfants grandissent et construisent de nouvelles chambres. Dans un contexte où la terre surexploitée devient déjà infertile, cet état de chose est synonyme d'une insécurité alimentaire chronique qui sévit dans le milieu. Il faut avouer que des conflits pour la terre ne sont pas notés entre les riverains et les autorités forestières car le zonage est bien défini.

L'exploitation du bois énergie connaît dans une certaine mesure des conflits d'intérêt dans le milieu. En effet, il est remarqué que l'accès n'est pas libre et automatique pour ceux qui veulent constituer des stères de bois à vendre. Ceux qui sont autorisés à le faire se retrouvent autour de la même ressource avec les ménagères qui doivent se procurer de bois pour leurs besoins domestiques. De graves problèmes ne sont pas encore notés, mais avec la montée de la demande d'un côté, puis de la poussée démographique dans la forêt de l'autre, on pourra y en venir si des mesures coercitives ne sont mises en places.

2.6.3 La réserve communautaire Dèmè-lokoli-koussoukpa (hlan-zoun) à zogbodomey

- **Aspects écologiques**

La forêt Hlan-Zoun fait partie de la grande dépression argilo marneuse de la Lama orientée Est-Ouest et qui traverse tout le bas Bénin. Elle a une superficie d'environ 1115 ha (données cartographiques, 2006) et est située dans la zone méridionale du Bénin à une centaine de kilomètres de la côte Atlantique. Elle fait partie des écosystèmes humides du Sud Bénin notamment dans la commune de Zogbodomey (Département du Zou), entre les villages de Koussoukpa, Lokoli et Dèmè dans l'Arrondissement de Koussoukpa. Elle est limitée au Sud par l'arrondissement de Kpomè (commune de Toffo), au Nord par l'arrondissement de Cana (Commune de Zogbodomey), à l'Est par les villages de Koussoukpa et de Dèmè, à l'Ouest par la plantation de l'Office National de Bois (ONAB) d'Agrimey proche de la route inter-Etat n°2 (Cotonou-Bohicon).

La forêt est traversée par la rivière Hlan, un affluent du fleuve Ouémé qui prend sa source à Cana et arrose de façon permanente la forêt pour alimenter le fleuve Ouémé plus au sud au niveau de la localité de Kpomè. Orientée du nord-ouest au sud-est, la rivière Hlan large d'environ 6 à 10m et long de 30Km entretient le long de son parcours une biodiversité spécifique. Cette rivière prend sa source dans le village Agbohonou à la hauteur de Cana et traverse successivement les villages Avlamè, Kotokpa, Hlanhonou et Koussoukpa avant de se jeter dans la vallée du fleuve Ouémé à la hauteur de Kpomè. Depuis environ au moins deux siècles que cette rivière existe, elle n'a jamais tari et l'eau a toujours coulé avec une vitesse non moins négligeable.⁸

A la source, on note une zone de forêt sacrée (N'Daho) intégralement protégée par les populations. C'est à une centaine de mètres de cette forêt que les activités de pêche se font et sur tout le reste du cours d'eau jusqu'au contact de l'Ouémé. C'est au niveau de sa section traversant les différents villages de l'arrondissement de Koussoukpa que loge la forêt marécageuse, objet de l'étude.

Les premiers inventaires floristiques réalisés dans la forêt (Sokpon, 2001 et Dan, 2003 (cité par Egboou et al 2004))⁹ ont permis de recenser plusieurs espèces végétales qui peuvent être regroupées en quatre groupements à savoir:

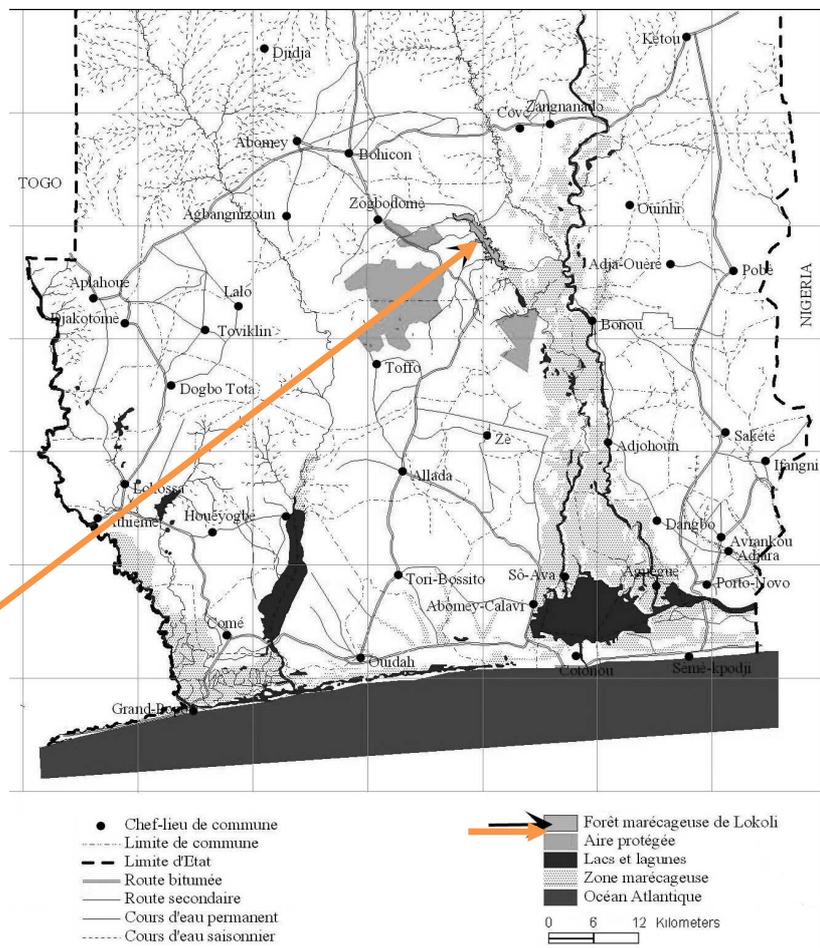
- ✓ le groupement à *Rhynchospora corymbosa* et *Ludwigia* localisé en lisière forestière. Il s'agit d'un milieu mixte où se côtoient des espèces de terre ferme, des espèces semi-aquatiques et des espèces aquatiques ;
- ✓ le groupement à *Raphia hookeri* se trouve dans la portion la plus dégradée de la forêt de Lokoli avec la dominance des espèces comme *Tarrena paniculata*, *Raphia vinifera*, *Ficus sp.*, *Crinum jagus*, *Culcasia scandens*, *Ficus leprieuri*, *Cyclosorus gongylodes*, etc. La forêt marécageuse abrite un grand peuplement de *Raphia hookeri* ;
- ✓ le groupement à *Alstonia congensis* et *Xylopia rubescens* est inféodé à la portion de la forêt non dégradée où les pieds de *Raphia hookeri* sont rares et où d'autres grands arbres comme *Syzygium owariense*, *Hallea stipulosa*, *Spondianthus preussii*, etc. dominant ;

⁸ CODJIA Jean T. Claude. 2010 Rapport technique sur l'étude sur la revue documentaire de base écologique et sociologique actuelle de chacune des aires protégées de démonstration (sites de Lokoli, Zinvié, Lama et Adjamé). 127p. + Annexes.

⁹ Idem

- ✓ le groupement à *Ficus congensis* correspond à la portion de la forêt la moins dégradée, (Dan, 2003).

La faune y est très diversifiée. On y distingue plusieurs espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de poissons et d'insectes que l'on peut rencontrer en toute période de l'année et dont certaines font objet d'études scientifiques. Selon les inventaires de Tchibozo et al en 2006,¹⁰ la faune de la forêt regroupe plusieurs animaux sauvages parmi lesquelles de nouvelles espèces rares non encore identifiées au Bénin (*Ceriagrion citrinum*, *Grammopyga cincta* Kolbe, *Eurema hapale* Mabille, E., *desjardinsii regularis* Butler, et *Acraea encedana* Pierre, etc.). Cette richesse et diversité particulière lui a valu son titre d'exceptionnelle et unique au Bénin sur le plan écologique et contribuant à la biodiversité régionale. Il faut noter la disparition progressive de certaines espèces animales. Il s'agit notamment du bœuf de la forêt (gbégnibou), la panthère (kpo), "le houin", "le sin" et "le adjidjagbo" qui autrefois rencontrées auraient actuellement disparues. Le "toloa" est devenu complètement rare ces dernières années selon les chasseurs. Il en est de même pour le *Cercopithecus erythrogaster* (zinkaka).



¹⁰ CODJIA Jean T. Claude. 2010 Rapport technique sur l'étude sur la revue documentaire de base écologique et sociologique actuelle de chacune des aires protégées de démonstration (sites de Lokoli, Zinvié, Lama et Adjamé). 127p. + Annexes.

- **Aspects socio-économiques**

Pour l'heure, de part l'intérêt accordé à la ressource ainsi que sa position géographique, la problématique de la forêt semble ne concerner que trois villages sur les quatre de l'arrondissement de Koussoukpa dans la commune de Zogbodomey. Mais la nature marécageuse de la forêt qui est dû au cours d'eau Hlan, pourrait à la longue nécessiter l'implication d'autres villages en aval mais surtout en amont du cours d'eau. Mais pour le moment, les modes d'exploitation actuelle dans ces localités ne semblent pas avoir eu un impact quelconque sur la forêt. La population actuellement concernée par l'exploitation des ressources forestières et fauniques au niveau de la forêt marécageuse et non du cours d'eau Hlan regroupe celles de Lokoli, Koussoukpa et Dèmè soit une population de 2998 habitants (RGPH 3) dont 47% de femmes.

La population est essentiellement de culture fon, quand bien même, il existe des traces de métissage culturel avec les yorouba et un métissage linguistique avec le Mahi de Agonlin. Le village de Samionta serait constitué par des fons allochtones, originaires de la localité de Tindji /Commune de Zakpota. On y rencontre à l'origine plusieurs religions traditionnelles liées à plusieurs divinités (N'Daho, Hlan, Loko, Agbayahou, Sakpata, Dan, Lègba, Orro, Zangbétô, Bliguédé, Thron, Ganbada, Balê/Koutito, etc.). L'introduction des religions modernes (Catholique, Protestante et surtout Céleste et dans une moindre mesure l'Islam) dans la zone remonte aux années 70 et prend de plus en plus de l'ampleur.

Sur le plan socio-historique, les populations des trois localités appartiennent aux mêmes collectivités familiales. Notamment, Koussoukpa et Lokoli sont les premiers villages et Dèmè est un détachement de Lokoli. Aujourd'hui les collectivités familiales dans chaque village, s'identifient par rapport à leur appartenance à un clan qui selon elles, est liée aux origines des ancêtres et se transmet d'une génération à une autre de façon patrilinéaire (Egboou, 2001).¹¹ Elles s'identifient également par rapport à leur position géographique dans le village divisé en quartiers ou collectivités. Chaque collectivité est gérée par un chef de collectivité, généralement admis dans la classe des notables. La classe des notables est une attribution d'honneur qui offre une importance sociale dans la société. Les notables sont ceux qui jouent le plus souvent le rôle de conseillers dans les différentes discussions de prise de décisions qui engagent le village et son développement. Selon Egboou 2001,¹² il existe entre les notables, une certaine hiérarchie tacite. Cette hiérarchie met en tête les responsables des religions traditionnelles suivant le pouvoir et la puissance du « vodoun » auquel ils s'identifient. Autrement, le statut de notable est acquis par les villageois en reconnaissance à leur sagesse, leur pouvoir et à leur dévouement aux bonnes causes de leur village.

On distingue au niveau de la *forêt hlanzoun* globalement trois (03) grands types de ressources productives. Il s'agit notamment de i) la faune aquatique/ichtyologique et sauvage et ii) les espèces végétales dont le raphia qui est à spécifier du fait de son importance économique particulière et iii) les terres de bas fonds. Toutes sont exploitées par la population sous un mode d'accès libre. La période propice à l'exploitation de ces ressources est la période allant de novembre à mars, une période au cours de laquelle les activités agricoles ne sont plus intenses (menées plutôt entre avril et octobre). Toutefois, la distillation du vin de raphia reste une activité qui peu se mener en toute saison et les professionnels le font sur toute l'année.

¹¹ **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Rapport final réactualisation de l'étude sociologique, modes d'utilisation des ressources et modes de vie des populations riveraines de la Forêt marécageuse de Dèmè – lokoli – koussoukpa (forêt hlanzoun) ; septembre 2009

¹² Idem

Les espèces de faune les plus fréquemment rencontrées par la population et donc les plus chassées sont entre autres les potamochères (gbéglouza), les singes (zin), les aulacodes (ho), les lapins (azui), les francolins (assoklé), les rats (gbédja), l'antilope (toloa), etc. sans compter les multitudes d'oiseaux régulièrement capturés dans leur vol. Cette faune a longtemps fait l'objet d'exploitation par les chasseurs qui se sont au fil des années expertisés dans cette forme de chasse humide à base d'outils localement disponibles tels que les fusils et les pièges.

Plusieurs espèces de poissons font objet de pêche avec des outils de pêche peu variés qui se limitent au filet maillant, à la ligne et surtout à la nasse. Actuellement, la pêche devient une activité délaissée aux plus jeunes à cause de la rareté des poissons presque inexistantes dans les zones d'accès facile d'exploitation.

La seule espèce d'escargot rencontrée dans la forêt est le *Cardiosoma sp.* Elle est très appréciée dans le milieu et fait l'objet de ramassage intense pendant sa période de pointe qui correspond à la période d'étiage de la rivière. Elle consiste à ramasser les escargots accrochés aux arbres ou dans les berges et à les vendre sur les marchés locaux (Zogbodomey, Ouégbo, Bohicon). Cette activité est menée dans la journée et de préférence très tôt le matin de bonne heure, habituellement par les femmes; ou très tard dans la nuit par les hommes. La récolte est facilitée par la mise en place d'appât dans les berges composés de feuilles de "tougoma" *Cyrtosperma senegalensis* ou des graines du palmier à huile.

L'exploitation des espèces végétales se fait à travers plusieurs types d'activités dont notamment la carbonisation, la recherche de feuilles (surtout le *Cyrtosperma senegalensis* (tougoma)), de plantes médicinales, de bois d'œuvre et bois de chauffe.

La carbonisation est très peu développée et notamment dans une seule localité (Dèmè). La cueillette des feuilles est une activité exclusivement féminine et de moins en moins développée à cause de la préférence des consommateurs pour les feuilles de teck. Les plantes médicinales cueillies ne font plus tellement l'objet de vente mais plutôt d'utilisation locale parce que de moins en moins disponibles.

L'exploitation du bois d'œuvre et de chauffe dans la forêt est très peu développée et semble toujours ne pas avoir une valeur économique importante pour les populations. Le bois d'œuvre n'est prélevé que pour l'usage local dans la construction des habitations. La seule valeur marchande est celle qui la lie aux activités d'exploitation en bois de chauffe et en bois d'œuvre pour la menuiserie, une activité de moins en moins développée.

Le Raphia est l'espèce végétale la plus exploitée dans le milieu. Les utilisations du Raphia sont multiples. Tous les riverains sont d'accord sur le fait que le Raphia est la principale ressource économique de la forêt.

Les feuilles sont soit utilisées dans leur entièreté dans la construction des toitures ou soit seulement le rachis sous forme de perche. Les feuilles entières sont utilisées pour des œuvres artisanales. Ces œuvres consistent à tresser les folioles opposées entre eux dans le sens de la longueur, les rendant ainsi moins perméables et dont la superposition artistique permet de constituer une toiture assez étanche pour les habitants : c'est le "Ki". Ces feuilles sont également utilisées avec les rachis dans la construction des greniers.

Les rachis sont obtenus en débarrassant les feuilles de leurs folioles. Ces feuilles sont choisies à partir de leur longueur et de leur solidité pour l'obtention des perches. Ces perches encore appelées faux bambous, et localement "Ba", sont utilisées pour les plafonds, les armatures étant en bois de dicotylédones diverses (principalement formés de *Xylopia rubescens* (lobo) et de *Mitragyna stipulosa* (toba)), pour la construction de grenier ; pour la fabrication des outils de pêche (nasse, perche pour les flèches, barrages à poisson pour les gros poissons; comme les perches de pirogues). Ces perches font l'objet d'une exploitation locale par les villages exploitants vers les villes (Bohicon, Ouègbo). Le métier d'artisanat en rapport avec ces rachis (meubles-fauteuils, tables basses, lit, bancs, tabouret-étagère, paniers) n'a toujours pas été promu dans le milieu. La commercialisation de ces rachis se fait de moins en moins pour faute de disponibilité du raphia (notamment suffisamment mûr).

Ces rachis sont également utilisés en artisanat pour la fabrication de natte ("bazan").

Les fibres du Raphia sont obtenues à partir des jeunes feuilles non épanouies coupées sur l'arbre et dont les folioles sont prélevées et dépourvues de leur épiderme supérieur et de leur tissu sclérenchymateux sous épidermique. Le produit ainsi obtenu est mis sous forme de faisceaux circulaires puis séché au soleil. Cette activité purement féminine offre ainsi des produits pour l'artisanat (fabrication de natte) et pour des objets culturels particulièrement liés à l'habillement du Vodoun "Zangbéto". Dans certaines régions, il est utilisé dans l'artisanat pour la fabrication de décoratifs tels que les dessus de verre, corbeilles, boîtes etc. (Profizi, 1983).¹³

La sève du Raphia est prélevée après que l'on s'est débarrassé de ses feuilles sur pied par incision dès l'apparition des feuilles courtes sub-verticales (deux à trois) qui annonce la floraison. Cette phase est continuellement guettée par les exploitants qui disent qu'après le Raphia perd sa force et ne se prête plus à l'activité d'extraction du vin. La collecte de la sève avant l'apparition des inflorescences, comme elle se pratique d'ailleurs dans tout le Bénin, peut s'expliquer par le fait que, les troncs (de Raphia), monocarpiques, mobilisent leurs réserves à cette phase de développement de l'arbre pour assurer sa reproduction. Cette incision est agrandie en largeur et surtout en hauteur vers le bas au fur et à mesure que les prélèvements se font et peuvent atteindre une hauteur d'environ 50cm sur une quinzaine de centimètres de largeur. A chaque agrandissement de l'incision correspond une collecte et la calebasse précédemment pendue à l'arbre à cet effet est changée par une autre.

L'extraction s'étend en moyenne sur 2 mois et demi avec un rendement en sève qui varie dans le temps. Mais la production de vin a connu très tôt une meilleure exploitation qui valorise mieux le vin récolté et qui ne peut être entièrement consommé frais. La distillation du vin de Raphia qui est une transformation du vin en alcool appelé localement "Sodabi" ou "dêhan" est la forme sous laquelle le vin de Raphia est commercialisé dans le milieu. Le prélèvement du vin de Raphia et sa transformation (distillation) sont des activités exclusivement masculines. Les femmes se retrouvent en aval du processus au niveau de la commercialisation.

Les terres de bas-fonds au niveau des marais, dans et autour de la forêt sont propices à des cultures de contre saison. Les principales cultures de bas-fond sont le riz, le maïs, le manioc, surtout le taro et

¹³ **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Rapport final réactualisation de l'étude sociologique, modes d'utilisation des ressources et modes de vie des populations riveraines de la Forêt marécageuse de Dèmè – lokoli – koussoukpa (forêt hlanzoun) ; septembre 2009

rarement les cultures maraîchères (tomate, gombo, piment, légumes). On y rencontre aussi des palmeraies.

Les modes d'accès aux terres à l'origine étaient libres et essentiellement liés à l'acquisition par l'installation. Les terres en bordure de la forêt n'avaient pas une grande valeur pour les populations jusqu'au moment où le problème de terres a commencé à se faire sentir. Les premiers occupants des terres de bas fond autour de la forêt étaient et restent ceux qui avaient des problèmes d'accès aux terres exondées. Les modes de faire valoir des terres sont très contrôlés et se limitent surtout à l'héritage (85%), au prêt, au don et à la location (15%).

2.6.4 La réserve communautaire d'Adjamey à Djakotomey

- **Aspects écologiques**

Situé entre 6°49 et 6°51 de longitude nord et 1°38 et 1°40 de latitude Est, le site d'Adjamey couvre un espace de 800 hectares environ localisé au sud-ouest de la République du Bénin, dans la commune de Djakotomey et dans l'arrondissement de Kpoba sur la rive Est du fleuve Mono. Il s'agit d'un espace frontalier marécageux situé en face de la réserve togolaise de Togodo-Sud. La réserve d'Adjamey se situe dans la partie Nord-Est du Complexe Ouest du Bénin et s'étend sur les départements du Mono, du Couffo de l'Atlantique et du Zou limitée au Nord par le 7^e parallèle, au Sud par l'océan Atlantique, à l'Ouest par la frontière du Bénin avec le Togo. La mare Adjamey fait partie d'un complexe hydrographique alimenté par le fleuve Mono et incluant son affluent Doko, les mares Zoko et Djiffri et plusieurs plaines inondables de profondeur variable. Le régime des différentes composantes de ce réseau est commandé par le débit du fleuve.

Les formations primaires ont presque partout disparu. On note la présence de quelques reliques de forêt galerie localisée aux abords immédiats du fleuve Mono. Le contraste est net avec la rive ouest du Mono, en face, occupée par les formations forestières luxuriantes de la réserve naturelle de Togodo au Togo. Dans son ensemble la végétation d'Adjamey présente des faciès de forêt dégradée, de savane post culturale, de formations herbacées et arbustives, de plantations, de jachères et de champs.

La végétation marécageuse au bord de la mare peut se distinguer suivant trois strates. Il y a la strate inférieure, la strate intermédiaire et la strate supérieure. La strate inférieure de la végétation est un tapis constitué de graminées herbacées et de cypéracées à dominance *Leersia hexandra*, *paspalum vaginatum*, et *cyperus papyrus*.

La strate intermédiaire est essentiellement le fait de hautes graminées dont *Andropogon gayanus*, *Panicum maximum*, *Echinochloa pyramidalis*, etc. Dans le lit mineur de la mare, la strate intermédiaire est essentiellement occupée par *Typha australis* établi pratiquement en peuplement pur. Le *Mitragyna inermis* est l'espèce caractéristique de la strate supérieure de la végétation autour de la mare formant un peuplement presque pur mais avec un sous bois herbacé ou semi - ligneux. On note également la présence de quelques arbustes comme *Mariscus longibracteatus*, *Ludwigia abyssinica*, *Aeschynomene indica*, *Echinochloa rares*, etc.

La savane arbustive est constituée de parcs arborés ou agro-forestiers à essences de valeurs telles que *Kigelia africana*, *Anthiaris africana*, *Holarrhena floribunda*, *Ceiba pentadra*, *Bombax costatum*,

Adansonia digitata, *Milicia excelsa*, *Parkia biglobosa*, *Triplochiton scleroxylon*, etc. Les pieds observés sont assez jeunes et ne sont donc pas encore exploitables.

A partir du plateau, ces arbres émergent du fourré du continental terminal, peuplé de ligneux arbustifs comme *mallotus oppositifolius*, *Berlinia grandiflora*, *Ficus exasperata*, *Manilkara obovata*, *Crossopteryx febrifuga*, *Hymenocardia acida*, *Clerodendrum capitatum*, *Rauwolfia vomitoria*, *Paulinia pinnata*, etc. On note la présence remarquable de biomasse graminéenne au fur et à mesure qu'on s'éloigne du plateau de terre de barre. Les autres espèces de ligneuse rencontrées sont essentiellement *Dalium guineense*, *Vitex doniana*, *Pterocarpus santanoides*, *Cola codifolia*, *Mitragyna inermis*, etc.

Les informations réunies sur la faune d'Adjamey révèlent une grande diversité faunique. Les différentes espèces sont regroupées suivant trois écosystèmes. Le répertoire présenté dans l'étude est une compilation d'informations issues d'observations, de l'enquête et de la documentation. La faune mammalienne est composée de *Sylvicapra grimmia* (céphalophe ou sylvicapre de grimm), *Hippopotamus amphibius* (hippopotame), *Tragelaphus spekei* (sitatunga ou guib d'eau), *Tragelaphus serptus* (guib harnaché), *Potamocheirus poreus* (Potamochère), le primate *Cercopithecus erythrogestes* (singe à ventre rouge), le *Cercopithecus aethiops* (singe vert), le *Thryonomys swinderianus* (aulacode), le *Synecerus caffer caffer* (buffle d'Afrique), *Lepus crawshayi* (lièvre), etc.

Les espèces d'oiseaux rencontrées ou susceptibles de fréquenter cet écosystème sont *Dendrocygna viduata* (dendrocygnes veuf), *Aedea spp* (hérons), *Actophilornis africana* (jacana d'Afrique), *Gallinula chloropus* (poule d'eau), *Ceryle maxima* (martin pêcheur géant), *Porphyryla alleni* (poule sultane d'Allen), *Ploceus spp* (tisserin), etc.

Au nombre des reptiles, on peut rencontrer *Crocodylus niloticus* (Crocodile du Nil), *Varanus niloticus* (varan du Nil), *Python sebae* (python de seba), *Bitis arriantans* (vipère), *Kinixys spp* (tortues), etc.

L'ichtyofaune est essentiellement composée de *Sarotherodon galileus*, *Hemiochromis niloticus*, *Synodontis sp*, *heterothis niloticus*. Il s'agit des espèces de poissons les plus représentées dans les captures effectuées dans les mares de la zone.

On rencontre également une faune de batraciens renfermant *Rana Spp* (grenouilles) et *Bufo spp* (crapauds).

Il est important de remarquer que la composition et la richesse faunistique de la réserve d'Adjamey sont liées à sa contiguïté à la réserve de Togodo via le fleuve Mono, à son appartenance au complexe fluvio-lacustre et marécageux incluant une série de mares et de lacs quasiment interconnectés et à la régulation du cours du fleuve Mono.

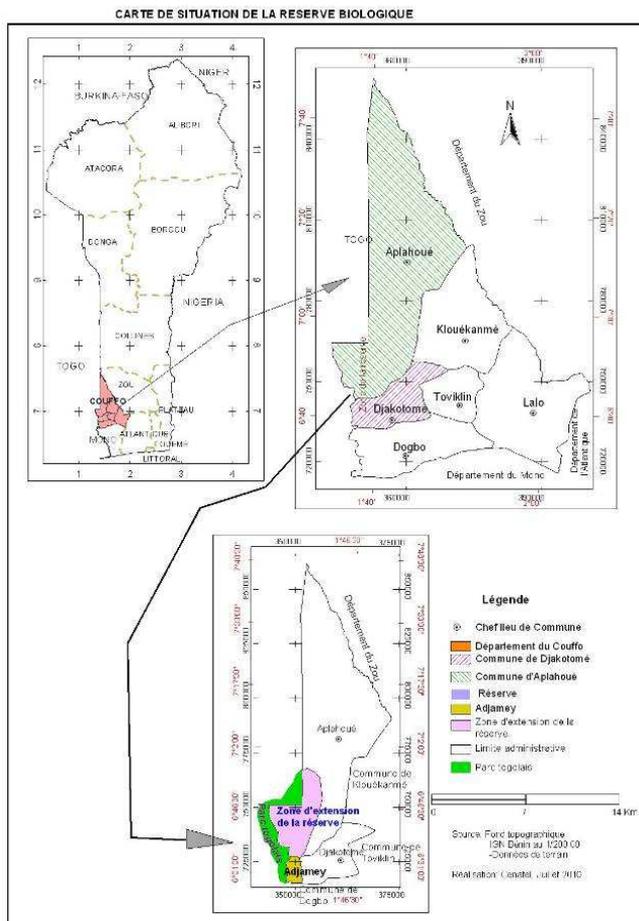


Figure 5: Situation de la réserve d'Adjamey au Bénin et dans la commune de Djakotomey

- **Aspects socio-économiques**

Administrativement, la population d'Adjamey, est comptée dans celles des villages de Zohoudji et de Nakidahohoué. Ainsi, avec une population de 6539 habitants recensée en 2002 et comptant 54,79% de femmes, l'arrondissement de Kpoba dont relève les localités concernées est le moins peuplé de la Commune de Djakotomey. Sa population est aussi à dominante jeune avec 26,9% qui sont des enfants de moins de 5 ans et 59% qui ont moins de 18 ans.

La population du site est principalement de l'ethnie Adja. Les quelques producteurs qui habitent le site sont les habitants des villages alentours. Ils viennent de Zohoudji, de Nakidahohoué et de localités voisines pour exécuter les travaux champêtres. On note également la présence de pêcheurs Haoussa et autres chasseurs étrangers à la région et résidant notamment à Zohoudji.

Les ressources naturelles exploitées dans la réserve d'Adjamey et alentours sont essentiellement la ressource terre en ses composantes sol et sous-sol, les ressources en eaux et la ressource forêt.

Les usagers locaux desdites ressources naturelles sont, par ordre d'importance, les agriculteurs cultivateurs - éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs, les distillateurs de vin de palme, les exploitants miniers et les tradipraticiens.

L'agriculture est le principal mode d'exploitation des ressources naturelles à Adjamey. Elle occupe à plein temps ou à temps partiel presque toute la population d'Adjamey et celles des villages

alentours. Les systèmes de culture sont caractérisés par des techniques culturelles manuelles, une gamme très variée de plantes cultivées et une succession de cultures basée sur un calendrier bimodal.

Au niveau local, la pêche n'est pas organisée. Les habitants du site ne participent à la pêche qu'en période de retrait des eaux de crues sans aucun engin approprié et sans aucune maîtrise de l'activité. Elle est essentiellement le fait des acteurs allochtones basés à Zohoudji. Les pêcheurs fluviaux, plus outillés, basés à Nangbéto, plus au nord en république togolaise, utilisent des pirogues et des équipements plus performants. La pêche se pratique individuellement. L'activité est libre et ne fait l'objet d'aucun suivi. La réglementation locale est pratiquement inexistante. Les engins utilisés sont surtout l'hameçon et le filet mais l'usage d'autres techniques et engins sont signalés. Il s'agit de la nasse, de l'épuisette, etc. Les produits de pêche sont écoulés au plan local à Djakotomey, à Azové et à Dogbo.

La dynamique des systèmes de culture a engendré la surexploitation de la faune et de la flore spontanée et l'élimination de bon nombre d'espèces. Ainsi, les gibiers très abondants et très variés auparavant sont constitués surtout de petits animaux à savoir francolins, pintades et oiseaux migrateurs, lièvre, aulacode, python de seba, guib harnaché mais aussi de grands animaux comprenant : céphalophe, ourébi, buffle, potamochère. La richesse de cette faune résiduelle est entretenue grâce au voisinage immédiat de la réserve de Togodo. Cette faune donne lieu à une activité de chasse assez intense qui occupe substantiellement des braconniers locaux et attire périodiquement des acteurs lointains.

L'exploitation forestière est en déclin voire éteinte. Les causes de ce déclin sont la surexploitation à la limite de l'épuisement des ressources exploitables, l'agriculture itinérante sur brûlis, la pauvreté des populations et dans une moindre mesure, la surveillance forestière et la prise de conscience des populations. Il n'y a plus de forêt naturelle sur le site d'Adjamey. Seules la coupe et l'exploitation d'essences forestières cultivées comme le palmier à huile (*Eleais guineensis*) et le teck (*Tectona grandis*) ou de plantes spontanées de valeurs qui sont épargnées lors du défrichement comme l'iroko (*Milicia excelsa*), le fromager (*Ceiba pentandra*), le kapokier (*Bombax costatum*), le samba (*Triplochiton scleroxylon*), le faux caoutchouc (*Holarrhena floribunda*), etc. font objet d'exploitation forestière.

Le sous-sol de la zone d'Adjamey regorge de ressources minières dont certaines sont en exploitation notamment dans les espaces périphériques du site marécageux. Il s'agit du gravier, du sable et de l'argile de poterie. Les exploitations sont localisées dans la périphérie sud du site aux voisinages du village de Nakidahohoué.

Les habitants du site d'Adjamey ne s'impliquent pas dans les activités minières. Quant à l'argile, elle est exploitée par les femmes de Zohoudji et de Nakidahohoué dans la poterie pour la fabrication artisanale de marmites et autres ustensiles de cuisine.

La privatisation du milieu naturel, élément de la dynamique des systèmes de culture, a engendré un régime de propriété foncière tel qu'il n'existe sur le site d'Adjamey aucun espace de propriété collective si ce n'est le fleuve Mono et son affluent Doko qui d'ailleurs ne relèvent pas spécifiquement de ce site. Comparativement aux localités voisines situées sur le plateau de terre de barre, la terre agricole est assez disponible dans la zone d'Adjamey. Les modes d'accès à la terre sont par ordre d'importance l'achat, l'héritage, la location, le don et le métayage. Seules les femmes accèdent à la terre par le métayage et le don. On peut en déduire que les allochtones n'accèdent à la

terre que par l'achat et la location. Dans la mesure où les femmes accèdent à la propriété foncière par achat cela donne la possibilité à leurs filles d'en hériter d'elles. L'héritage reste le principal mode d'accès des autochtones à la terre.

3 RESULTATS DES PROJETS

3.1 POINT DE LA DOCUMENTATION DISPONIBLE

Divers documents ont été collectés au CENAGREF et auprès de ses partenaires. La collecte des informations auprès de ces structures a été transversale à toutes les étapes de la mission. Les documents collectés sont :

- les rapports narratifs des activités réalisées par les ONG partenaires sur les quatre sites concernés ;
- les études écologiques et sociologiques de chaque site, les plans d'aménagement de chaque site, l'étude sur la revue bibliographique de tous les sites, les études sur l'actualisation de la stratégie nationale de conservation et de gestion des aires protégées, les études sur l'évaluation économique des aires protégées et les rapports des études d'impact environnemental des plans d'aménagement des réserves créées ;
- les rapports des ONG et ceux du CENAGREF pour l'UNOPS et les différents documents de projets.

L'inventaire de ces documents sera fait en tenant compte des activités relatives à chaque site d'intervention qui se présente de la façon suivante.

3.1.1 Site de la réserve naturelle communautaire de « la vallée du sitatunga »

Au terme des activités réalisées sur le site de la réserve naturelle communautaire de « la vallée du sitatunga » à zinvié, les documents ci-après sont disponibles :

- le rapport d'études écologiques et socio-foncières de la vallée du sitatunga ;
- le rapport du Schéma directeur de la réserve communautaire de la vallée du sitatunga ;
- le rapport d'étude d'impact environnemental du schéma directeur de la réserve communautaire de la vallée du sitatunga ;
- l'arrêté communal de création et de reconnaissance de la réserve communautaire ;
- le rapport trimestriel 2008 de l'UNOPS ;
- le 1^{er} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le 2^{ème} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le 3^{ème} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le 4^{ème} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le 1^{er} rapport trimestriel 2010 de l'UNOPS ;
- le 2^{ème} rapport trimestriel 2010 de l'UNOPS ;
- le 3^{ème} rapport trimestriel 2010 de l'UNOPS ;
- le 4^{ème} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le rapport d'activités Janvier-Mars 2009 ;
- le rapport d'activités avril- juin 2009 ;
- le rapport d'activités Janvier-Mars 2010 ;
- le rapport d'activités Avril-Juin 2010 ;
- le rapport d'activités Juillet-Sept 2010 ;

- le rapport d'activités Octobre-Décembre ;
- le rapport narratif d'activités 2010.

3.1.2 Site de la réserve communautaire Dèmè-lokoli-koussoukpa (hlan-zoun) à zogbodomey

Au terme des activités réalisées sur le site de la réserve communautaire de Dèmè-lokoli-koussoukpa (hlan-zoun), les documents ci-après sont disponibles :

- le rapport du Plan d'Aménagement Participatif de la réserve communautaire de Dèmé-Lokoli-Koussoukpa « Hlanzoun » ;
- le rapport de l'étude socio-économique ;
- le rapport de l'écomapping ;
- l'Arrêté communal de création et d'adoption du plan d'aménagement de la réserve ;
- le rapport de l'étude d'impact environnemental du plan d'aménagement participatif de la réserve « Hlanzoun » ;
- le 1^{er} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le 2^{ème} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le 3^{ème} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le 4^{ème} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le 1^{er} rapport trimestriel 2010 de l'UNOPS ;
- le 2^{ème} rapport trimestriel 2010 de l'UNOPS ;
- le 3^{ème} rapport trimestriel 2010 de l'UNOPS ;
- le rapport d'activité janvier-mars 2009.

3.1.3 Site de la réserve communautaire d'Adjamey à Djakotomey

Au terme des activités réalisées sur le site de la réserve communautaire d'Adjamey les documents ci-après sont disponibles :

- le rapport de l'étude socio-écologique Adjamey ;
- le Plan d'Aménagement Participatif de la réserve communautaire d'Adjamey ;
- les cartes de la situation d'Adjamey ;
- l'arrêté communal de création et de reconnaissance de la réserve communautaire d'Adjamey ;
- les statuts de l'Association Villageoise de Gestion de la Réserve de Faune (AVIGREF) d'Adjamey (commune de Djakotomey) ;
- le code local de gestion de la réserve d'Adjamey ;
- le rapport formation des écogardes ;
- le rapport de l'étude d'impact environnemental du plan d'aménagement participatif de la réserve communautaire d'adjamey ;
- le rapport d'activité Janvier-Mars 2009 ;
- le rapport d'activité Avril-Juin 2009 ;
- le rapport d'activités octobre-décembre 2009 ;

- le rapport d'activité Janvier-juin 2010 ;
- le 1^{er} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le 2^{ème} rapport trimestriel 2009 de l'UNOPS ;
- le Rapport Janvier-juin 2010 de l'UNOPS.

3.1.4 Site du noyau central de la Lama

Au terme des activités réalisées sur le site du noyau central de la Lama les documents ci-après sont disponibles :

- le rapport de l'étude socio-écologique de la Lama ;
- le rapport de renforcement des capacités des écouguides et de mise en place du comité d'organisation des écouguides autour de la forêt classée de la lama ;
- le Plan directeur d'aménagement et de gestion du noyau central de la forêt classée de la Lama ;
- le rapport de la Cartographie du noyau central de la forêt classé de la Lama ;
- le rapport d'étude d'impact environnemental du plan d'aménagement du noyau central de la forêt classée de la lama.

En dehors de ces documents dont les principaux acteurs constituent les ONG partenaires à la mise en œuvre du PoWPA, le CENAGREF a directement commandité ou réalisé certaines missions (études ou rencontres avec des acteurs clés) dont les rapports sont disponibles.

3.1.5 Documents directement commandités par le CENAGREF

Il s'agit du :

- **Rapports d'études/PoWPA 1**

- Rapport de la séance de travail avec le maire de djakotomey ;
- Rapport de la séance de travail entre le CENAGREF et les ONG partenaires à la mise en œuvre du PoWPA sur comment présenter les pièces justificatives des fonds mis à leur disposition et le nouveau canevas de rapport des activités ;
- Rapport technique de la revue documentaire de base écologique et sociologique actuelle de chacune des aires protégées de démonstration (sites de hlanzoun, vallée du sitatunga, noyau central de la forêt classée de la Lama et Adjamey) ;
- Rapport de la séance de travail avec le maire de zogbodomey ;
- Différents rapports de la Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Aires Protégées.

- **Rapports trimestriels du CENAGREF pour l'UNOPS**

Le rapport trimestriel du CENAGREF pour l'UNOPS est la compilation des rapports trimestriels que les ONG envoient chaque trimestre au CENAGREF et qui décrit le niveau de mise en œuvre des activités, de consommation du budget et les difficultés rencontrés. Le CENAGREF se charge d'envoyer ce rapport au coordonateur mondial du projet. Il s'agit du :

- Rapport octobre-décembre 2008 ;
- Rapport Janvier-Mars 2009 ;
- Rapport de Mars-juin 2009 ;

- Rapport Juillet-Septembre 2009 ;
- Rapport octobre -décembre 2009 ;
- Rapport Janvier-mars 2010 ;
- Rapport Avril-juin 2010 ;
- Rapport Juillet-Septembre 2010 ;
- Rapport octobre -décembre 2010.

- **Rapports PoWPA 2**

Les documents élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du projet (PoWPA2) sont :

- le rapport d'élaboration du mécanisme d'évaluation économique des aires protégées dans le cadre de la mise en œuvre du PoWPA ;
- le Modèle d'Evaluation Economique des Aires Protégées (EEAP) ;
- le rapport de formation des gestionnaires des aires protégées des sites du projet (NC du Lama, vallée du sitatunga, Adjamey et hlantzoun) sur l'utilisation de l'EEAP ;
- le rapport de suivi des gestionnaires sur l'application de l'outil EEAP sur les sites.

3.2 SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR SITE DANS LE CADRE DU POWPA 1 ET 2

Cette synthèse des activités réalisées par site présente quelques activités clés menées sur les quatre (4) sites des projets.

3.2.1 La réserve naturelle communautaire de « la vallée du sitatunga »

En dehors des diverses études réalisées sur la vallée du sitatunga, les activités telles que les réunions de consultation et de sensibilisation des communautés villageoises, la mise en place des comités villageois de gestion et les renforcements de capacités sont également menées.

En effet, plus de 20 réunions de consultations villageoises et d'Assemblées villageoises ont été réalisées entre 2009 et 2010. Par exemple, juste au cours du premier trimestre 2009, malgré les péripéties du terrain, 02 assemblées villageoises, 01 réunion restreinte de consultation villageoise et 02 réunions des chasseurs ont été organisées. Les assemblées villageoises avaient pour but de présenter l'initiative de création de l'aire protégée afin de recueillir l'appréciation des populations locales puis de susciter leur adhésion dans une démarche participative. A l'issue de ces réunions 06 Comités Villageois de Gestion de l'Environnement (CVGE) autour de la vallée du sitatunga ont été mis en place. En ce qui concerne les renforcements de capacité, une formation a été organisée à l'endroit des CVGE en gestion associative et une autre en gestion de l'environnement au profit des écoc guides.



Vue partielle AG à Kpotomey

3.2.2 Le noyau central de la forêt classée de la Lama

En dehors des différentes études élaborées sur le noyau central de la forêt classée de la lama , deux séances de concertation avec l'équipe dirigeante de la forêt classée de la Lama et le CENAGREF sur la modification de statut ont été réalisées. Peu d'activités ont été menées avec les communautés locales de ce site à cause du statut de forêt classée qui lui est attribué. Néanmoins, il a été mise en place un comité d'organisation des écouguides autour de la forêt classée de la Lama qui ont été formés.

3.2.3 La réserve communautaire Dèmè-lokoli-koussoukpa (hlan-zoun) à zogbodomey

A hlanzoun, en plus des études réalisées, des séances d'harmonisation sont réalisées avec la population de Dèmè Lokoli et Koussoukpa. Au terme de ces séances, 03 comités villageois ont été mis en place dans chaque localité. Des modules de formation ont été donnés sur l'identification et la mise en oeuvre des activités alternatives génératrices de revenus à l'endroit des comités villageois et des organes de gestion. De plus deux séances d'éducation environnementales sont organisées au profit des communautés locales.



Vue partielle participants à la séance de validation du plan d'aménagement de Hlanzoun

3.2.4 La réserve communautaire d'Adjamey à Djakotomey

Au niveau de la réserve d'Adjamey, en plus des différentes études, les Associations Villageoises de Gestion de la Réserve de Faune (AVIGREF) qui étaient déjà mise en place avant le projet ont été formées sur le suivi écologique de la réserve d'Adjamey, les éco guides en métier d'éco guide. En plus, une formation a été organisée aux niveaux des structures de gestion et du personnel de l'AP de Adjamey.

En dehors de ces activités réalisées pour la plupart par les ONG au niveau de chaque site, le CENAGREF a mis en place un comité ministériel pour l'actualisation de la stratégie nationale de conservation et de gestion des AP. A cette fin du projet, le Bénin dispose d'un document final de stratégie nationale de conservation et de gestion des AP mais qui n'a pas encore eu l'approbation du Ministre en Charge de l'Environnement. Dans le cadre de la mise en œuvre du PoWPA 2, en dehors du modèle d'évaluation économique des AP et de son rapport d'étude réalisé, une formation a été donnée aux gestionnaires des sites sur l'utilisation de l'outil. A l'issue de cette formation, chaque participant a eu deux semaines pour appliquer ce qu'il a appris sur leur site. A termes de la phase pratique qui a été suivi par les formateurs, des recommandations sur le modèle et son utilisation ont été formulées dans les rapports de formation et de suivi à l'endroit du CENAGREF.

4 LES EFFETS ET LES LEÇONS APPRISES DES PROJETS

4.1 LES EFFETS DES PROJETS

❖ Divers changements

- **Augmentation de la superficie des AP, dans le cadre des objectifs de la CBD**

D'une superficie de 12.500 km², les AP du Bénin ont vu leur étendue s'accroître avec les 4 nouvelles AP qui ont une superficie d'environ 11.692 ha, soit un taux d'accroissement de 0,94%. Il

s'agit d'un accroissement relativement bas ; mais il est utile de signaler que la création de ces 4 nouvelles AP tend à réaliser une meilleure représentativité des AP, surtout dans le sud Bénin. Elle répond efficacement à la recommandation d'augmentation de la superficie des Aires Protégées au niveau de chaque pays comme stipulé par la dixième Conférence des parties à la Convention sur la Biodiversité.

- **Meilleure connaissance des ressources biologiques du pays**

Au terme de la mise en œuvre du projet, il ressort que les différentes études menées permettent de mieux connaître le potentiel en biodiversité des sites retenus et par conséquent une meilleure connaissance des ressources à l'échelle nationale.

- **Changement de l'environnement politique, législatif ou réglementaire des aires protégées**

Sur le plan national, le Bénin dispose désormais de quatre nouvelles réserves de faune dotées de plan d'aménagement participatif surtout dans la partie méridionale du pays en dehors des deux réserves de biosphères au nord du pays.

Des arrêtés sont pris par les Maires des Communes concernés par les réserves communautaires en vue de la reconnaissance et de la mise en œuvre des plans de gestion des réserves communautaires créées. Cette démarche constitue une étape essentielle et un acquis important dans la mise en œuvre du PoWPA.

Par exemple, bien que beaucoup d'activités se menaient par l'ONG AVPN pour la sauvegarde des populations d'hippopotames sur le site d'Adjamey, la mise en œuvre de ce projet a aidé les élus locaux à mieux s'approprier l'utilité de la conservation de cet écosystème par la création d'une réserve de faune. Ainsi un arrêté communal a été pris pour la création de la réserve et les élus ont été impliqués dans toute la mise en œuvre du projet.

Dans le cas du site de la vallée du sitatunga, plusieurs rencontres et séances de travail ont été organisées avec les élus locaux notamment le Chef d'Arrondissement et le Maire d'Abomey-Calavi. Ces différentes rencontres ont abouti à la programmation de l'initiative « vallée du sitatunga » et sa présentation au conseil communal en mai 2010. C'est cette présentation de l'initiative couplée avec les actions antérieures qui ont permis la prise de l'arrêté communal portant reconnaissance de la création de la « réserve naturelle communautaire de la vallée du sitatunga ».

- **Changements dans les dispositions et les mandats institutionnels concernant les aires protégées**

Dans le cadre de la gestion des aires protégées nouvellement créées, grâce à la démarche d'intervention adoptée par le CENAGREF, les projets ont permis d'instituer des Comités de Sauvegarde des réserves communautaires. Ainsi, à titre illustratif, il est institué un comité de sauvegarde de la réserve communautaire de Dèmè-Lokoli-Koussoukpa, Hlanzoun (CoSaHlan). C'est un organe de concertation et d'orientation pour la mise en œuvre du Plan d'Aménagement Participatif de la réserve communautaire. Il en est de même pour les autres sites d'intervention des projets.

Par ailleurs, désormais en dehors du CENAGREF, il y a d'autres acteurs de gestion des réserves de faune. Il s'agit des communes. Elles auront en effet à gérer les réserves communautaires créées avec

l'appui technique du CENAGREF et des ONG. Quant au noyau central de la forêt classée de la Lama, elle sera gérée par l'ONAB avec l'appui technique d'un comité pluri-institutionnel dont le CENAGREF.

Ce changement dans les dispositions et les mandats institutionnels concernant les aires protégées est fait à dessein, afin de permettre la pérennisation des acquis des projets, à travers une plus forte implication et une meilleure responsabilisation des nouveaux acteurs.

❖ **Améliorations diverses**

- **les capacités de gestion des aires protégées améliorées**

Les capacités de gestion des aires protégées se sont sensiblement améliorées grâce à ce projet, même si beaucoup reste encore à faire. Quatre aires protégées ont vu leurs capacités de gestion améliorées grâce à ce projet, il s'agit :

- de la réserve communautaire d'adjamey ;
- de la réserve communautaire de la vallée du sitatunga ;
- de la réserve communautaire de hlanzoun ;
- du noyau central de la forêt classée de la Lama.

L'amélioration de la capacité de gestion se traduit par la création pour chaque réserve, d'un organe communautaire de gestion de l'AP, le renforcement des capacités des acteurs desdits organes à travers des formations périodiques, l'implication des élus locaux, l'identification d'autres activités génératrices de revenus.

- **les relations entre les aires protégées et les communautés locales et la conservation des ressources naturelles sur ces sites sont améliorées**

Les menaces sur les ressources (telles que la coupe de bois d'œuvre pour leur commercialisation) se sont sensiblement réduites.

Par exemple, sur le site de Dèmè-Lokoli-Koussoukpa, les populations (écoguides, écogardes) ont compris la nécessité de conserver les ressources naturelles et de déterminer un mode d'exploitation durable de ces ressources. A cet effet, au terme de la formation des écogardes et des écoguides en mars 2010, les participants ont unanimement souhaité rencontrer le Maire en compagnie de leur formateur de l'ONG Nature Tropicale pour susciter auprès de leurs élus locaux l'intérêt de la conservation des ressources situées sur l'AP. Dans cet élan collectif et accompagné de leurs formateurs, ils ont pu rencontrer non seulement le Maire, mais tout le conseil communal (alors en session) pour lui affirmer le désir des populations de conserver les ressources naturelles et d'en profiter autrement et plus durablement. Cette démarche des populations a favorisé la prise par le maire de l'arrêté de création de l'AP de la localité.

Mais il est important que des Activités alternatives Génératrices de Revenus soient appuyés au niveau des communautés locales.

Aujourd'hui, l'administration de gestion des aires protégées peut affirmer qu'elle a de bonnes relations avec les communautés locales des quatre aires protégées créées car ces populations ont compris que les aires protégées créées leur appartiennent et même s'il y a encore un peu de réserve chez quelques uns d'entre eux, ils ne voient plus l'administration comme celui qui vient leur arracher leurs terres. Par exemple, à Adjamey, les communautés ont cédé leurs terres autour de la mare à hippopotames pour la mise en place de la réserve

❖ **Autres effets**

- **Eveil des consciences et accroissement des connaissances au sujet des aires protégées chez des personnes en dehors de l'équipe du projet**

Au niveau des communautés riveraines, les autorités locales, les ressortissants et même les acteurs externes dont l'administration publique, les scientifiques et les ONG sont actifs dans les milieux. De nombreuses initiatives sont en cours pour le développement de l'écotourisme avec les communautés locales ; il s'agit par exemple de la construction d'un village d'accueil des touristes en ce qui concerne le site de la vallée du sitatunga.

Les projets ont éveillé la conscience surtout des communautés riveraines et des élus locaux qui ont été impliqués dans tout le processus de mise en œuvre des projets du début jusqu'à la fin et surtout dans la réalisation du plan d'aménagement dont ils comprennent désormais l'utilité.

- **De nouveaux mécanismes financiers ont été créés pour les aires protégées**

Des taxes touristiques ont été proposées et validées mais elles restent à être internalisées au niveau de tous les acteurs impliqués après la prise d'arrêté par le Maire de la Commune.

En dehors des redevances des visites touristiques qui ont été créées ou renforcées, d'autres mécanismes financiers n'ont pas été créés. Mais les projets ont désormais mis à la disposition des acteurs, un document et un outil d'évaluation économique des aires protégées qui peuvent aider lesdits acteurs à créer progressivement de nouveaux mécanismes dans la mise en œuvre des plans d'aménagement.

- **Le projet a œuvré avec les communautés riveraines**

Les associations villageoises ont été mises en place de même qu'au niveau des communes des organes de gestion ont été mis en place et ceci au niveau de tous les sites et leurs capacités ont été renforcées dans plusieurs thématiques. De plus, ils ont été impliqués dans tous les processus d'élaboration des plans d'aménagement et de leur adoption. Il s'agit par exemple à Adjamey, des Associations Villageoises de Gestion de la Réserve de Faune (AVIGREF), des écolgardes qui disposent d'un statut et d'un code de gestion de la réserve. Dans la vallée de sitatunga, il s'agit des comités villageois de gestion de l'environnement (CVGE), ou du Comité de Sauvegarde de la Réserve Communautaire de Dèmè-Lokoli-Koussoukpa, Hlanzoun (CoSaHlan).

- **Certaines des leçons ou des expériences de ce projet ont été adoptées ailleurs**

Les expériences des projets ont été adoptées ailleurs. Par exemple, les expériences acquises avec les communautés de Hlanzoun ont été partagées avec les communautés de Ouinhi, Bonou, Adjohoun, Dangbo et Aguégus qui bénéficient aujourd'hui de l'appui de l'ONG Nature Tropicale pour le développement des AGR (Agriculture durable de soja) comme alternative pour la sauvegarde du lamantin d'Afrique dans la Vallée de l'Ouémé.

Pour Adjamey, les expériences sont en projet d'application sur d'autres sites. Il s'agit de transposer les expériences d'Adjamey sur les autres sites pour la mise en place du réseau de réserves dans le bassin inférieur de la vallée du Mono, de prolonger la réserve d'Adjamey jusqu'à la hauteur d'Adjarrala commune d'Aplahoué pour ainsi prendre toute la façade latérale de la réserve de Faune de Togodo Sud au Togo et créer une réserve transfrontalière avec la réserve de Togodo Sud opposée à celle d'adjamey. Les deux réserves sont séparées par le fleuve Mono. Le projet de réserve transfrontalière est soumis à la GIZ pour étude.

- **Atténuation de certaines menaces aux aires protégées**

Les projets ont permis d'atténuer certaines menaces aux aires protégées. Par exemple, l'entretien avec les responsables des ONG cibles (surtout l'ONG Nature Tropicale) a révélé qu'on assistait entre temps à des incursions des communautés dans la forêt pour couper des arbres de façon illicite. Plus grave, suite à des conflits entre les communautés, certaines personnes vont couper des arbres afin de dégarnir des espaces pour faire la production du Macabo. Ces actes sont de jour en jour plus rares en raison de certaines prises de conscience et surtout des motivations des Ecogardes.

Cependant les personnes interrogées reconnaissent que cette atténuation est encore fragile et qu'il faille la consolider en proposant aux populations riveraines des AGR pérennes et stables, tout en continuant la communication par l'approche Information, Education Communication (IEC).

4.2 LES LEÇONS APPRISSES DES PROJETS

- ❖ **Une gestion participative très bénéfique pour les ressources naturelles**

Il est trop tôt de constater un impact véritable sur les communautés locales et les ressources naturelles. Cependant, on peut constater la réduction de la culture du macabo dans la réserve de lokoli, ce qui favorise la remontée de la flore par endroit. La quiétude au niveau de la faune (les singes sont plus rencontrés) donne une chance à la rencontre de certaines espèces, un gage pour le développement de l'écotourisme.

Les communautés locales se sentent plus responsables de la gestion durable de leurs ressources naturelles et participent activement à l'identification et la mise en œuvre des actions prioritaires.

Il faut par ailleurs noter l'implication des autorités communales ce qui garantit la durabilité des actions. Cependant, les formalités administratives sont souvent trop lourdes.

- ❖ **Le développement de l'écotourisme est un moyen fort de conscientisation des communautés locales pour la protection de leurs ressources.**

La motivation des communautés locales et des acteurs externes pour le développement de l'écotourisme est à présent perceptible. La construction, par un membre du comité des écogardes, d'un village d'accueil de touristes sur le site de la vallée du sitatunga et l'existence d'une équipe motivée d'accueil de tourisme sont des exemples de cet engagement avec l'appui d'autres partenaires.

❖ **Les échanges d'expériences avec d'autres acteurs ou communautés renforcent l'engagement des communautés locales à la protection des ressources naturelles**

Certaines communautés ont bénéficié des échanges d'expériences avec d'autres communautés (Pendjari, AVIGREF). Ces rencontres ont été initiées par CEBEDES, ce qui a fortement influencé leur engagement positif aux actions de conservation des ressources naturelles.

❖ **L'écomapping a fortement contribué à une meilleure connaissance des pratiques locales liées à la gestion de cet écosystème**

Le fait de documenter les pratiques endogènes liées à la gestion des ressources à travers une cartographie participative en ce qui concerne la réserve communautaire de Lokoli, est une leçon qu'on peut appliquer sur d'autres aires communautaires. La poursuite de ces actions vers la réalisation de cartographies participatives tridimensionnelles donnerait plus d'informations et de fiabilités et même faciliterait la prise de conscience rapide de tous les acteurs impliqués dans la gestion durable des ressources.

❖ **Le partenariat public-privé a été une force dans la mise en œuvre des projets**

A elles seules, les ONG ont du mal à convaincre aussi bien les communautés riveraines que les autorités locales. L'appui d'un office d'Etat comme le CENAGREF a permis de faire des progrès significatifs sur ce plan. Un tel partenariat est à promouvoir.

5 LES LIMITES ET ENTRAVES DES PROJETS

5.1 ACTIVITES RESTANTES A REALISER POUR LE COMPTE DES PROJETS

Les enquêtes ont révélé que certaines activités n'ont pas pu être réalisées à ce jour. Il s'agit essentiellement de :

- la cartographie et le zonage de la vallée du sitatunga qui n'est pas encore réalisée à cause des problèmes fonciers récurrents et du flou qui entoure la délimitation de site ;
- l'élaboration du plan d'aménagement de la vallée du sitatunga ;
- l'élaboration du plan d'affaire en ce qui concerne le site de Lokoli ;
- la prise de l'acte juridique consacrant la caractère de réserve de faunes au site de la Lama ;
- la prise par le Ministre de l'environnement, de l'acte d'approbation du document de la stratégie nationale de la conservation et de gestion des AP et son édition ;
- la réalisation de l'audit financier.

5.2 L'ABSENCE DU VOLET EQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURE DANS LES PROJETS

Les projets tels que conçus et réalisés n'ont pas pris en compte le volet équipement et réalisation d'infrastructures favorables à la sauvegarde des aires protégées. Il s'agit à titre illustratif des écologes, des cabanes d'observation, de miradors en nombre suffisant pour la pratique de l'écotourisme, l'aménagement des marres, de l'équipement des écotouristes...

La création et la gestion d'une aire protégée ne se limite pas à la réalisation d'études et aux actions de formations et de sensibilisation. Conformément aux exigences des projets, les budgets consacrés sont non seulement trop faibles mais sont calés sur des actions qui ne sont pas de l'ordre de l'investissement matériel. Dans une approche communautaire les réalisations tangibles sont fort appréciées. Ce n'est pas le cas avec le PoWPA.

La prise en compte de cet aspect permettrait sans doute de mieux outiller les communautés et les organes communautaires de gestion des nouvelles aires protégées, à mieux assurer leur mission.

5.3 LES MENACES DIVERS

Bien que bon nombre d'obstacles et de menaces ont pu être surmontés au cours de la mise en œuvre des projets, d'autres menaces et obstacles se sont manifestés et ont entravé la mise en œuvre accélérée des projets.

- **Menace 1. L'agriculture**

Par entêtement certains avaient continué à produire de macabo à l'intérieur de la réserve. Malheureusement, toutes les productions au sein de la réserve ont été non productives. Ce qui fait que les auteurs sont maintenant réticents. Est-ce que le Dieu Hlan qui agit comme cela comme l'interprète certaines langues de la région ? Le doute continu de planer... Cette menace reste latente.

- **Menace 2. La pauvreté rurale**

Les réserves sont situées dans des zones rurales où les infrastructures sanitaires et socio-éducatives existantes sont pour la plupart, dans un état de décrépitude. La pauvreté est bien notable. L'agriculture de subsistance reste la seule activité du milieu. Beaucoup de jeunes fuient ces localités pour les villes.

La pauvreté extrême des populations riveraines crée une dépendance accrue en matière d'exploitation des ressources naturelles en présence. Des techniques de chasse de plus en plus performantes pour déloger le dernier gibier au fond du buisson ne favorisent pas le repeuplement des écosystèmes.

- **Menace 3. Les insuffisances dans l'application des réglementations**

Comme partout et presque dans tous les secteurs d'activités au Bénin, des insuffisances notoires sont à craindre par rapport à l'application des réglementations relatives à la gestion durable des ressources naturelles. La vulgarisation des textes, le suivi et l'application rigoureuse des conventions adoptées de façon consensuelle permettront de surmonter certaines de ces menaces.

- **Menace 4. Les problèmes fonciers persistants des AP créées**

L'initiative de la vallée du sitatunga est relativement jeune. Les questions foncières restent encore assez floues et ne favorisent pas des avancées significatives vis-à-vis des partenaires. Cette menace, bien que plus perceptible sur le site de la vallée du sitatunga, n'est pas spécifique à lui seul, elle est peut être moins perceptible sur les autres sites à cause de leur ancienneté puisse que beaucoup d'activités se menaient depuis des années sur ces sites alors que la vallée du sitatunga est récente.

6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme des projets, il convient de retenir que les résultats fixés en amont ont été atteints et que les multiples effets déjà perceptibles annoncent sans doute qu'à long terme, les impacts des projets, seront notables en ce qui concerne la protection des aires protégées au Bénin en général et dans les zones sous-représentées en aires protégées en particulier.

Cependant pour que ces résultats, ces effets et impacts s'inscrivent dans la durée, il est souhaitable de :

- s'inspirer des acquis, des leçons et surtout des limites et entraves de ces projets pour proposer une démarche nouvelle afin de renforcer les acquis ;
- mettre l'accent sur l'équipement des organes locaux créés pour la sauvegarde des aires protégées ;
- mettre l'accent sur la réalisation d'infrastructures adaptées à l'écotourisme et à la gestion alternative des aires protégées. Ces équipements permettront auxdits organes de mieux mettre en application les aptitudes qu'ils ont acquises au cours des diverses formations dispensées durant la mise en œuvre du PoWPA 1 et 2. Par exemple, il faudra réaliser des écologes, des cabanes d'observation, des miradors en nombre suffisant pour la pratique de l'écotourisme, aménager des marres, d'équiper les écogardes ;
- résoudre les problèmes fonciers qui, bien que latents, constituent de véritables handicaps à la pérennité des acquis ;
- renforcer le circuit économique des activités génératrices de revenus identifiées pour éviter que les populations riveraines soient contraintes à retourner à l'exploitation anarchique des ressources biologiques pour leur survie quotidienne.

Enfin, pour une efficacité du travail confié aux gestionnaires des AP par rapport à l'évaluation économique des aires protégées (PoWPA 2), il est souhaitable que :

- le CENAGREF trouve d'autres moyens pour améliorer l'outil EEAP c'est-à-dire qu'il soit conçu sous forme de logiciel par les spécialistes ;
- les moyens soient mis à la disposition des gestionnaires pour l'évaluation économique effective des aires protégées.

7 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN/ONG)** ; Plan d'Aménagement Participatif simplifié de la réserve communautaire d'Adjamé ; 2010
2. **Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN/ONG)** ; Code local de gestion participative des ressources naturelles : le cas de la mare d'Adjamé dans la commune de Djakotomey ; Mars 2009
3. **Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN/ONG)** ; Rapport d'avancement technique AVPN- CENAGREF ; Période du 03 janvier au 31 mars 2009
4. **Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN/ONG)** ; Rapport de la Formation au métier d'écoguide des éco-gardes de la réserve biologique d'Adjamé du 23 au 25 juillet 2009 ; Juillet 2009

5. **Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN/ONG)** ; Rapport d'avancement technique AVPN- CENAGREF : Période du 1er Juillet au 31 Décembre 2009 ; février 2010
6. **Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN/ONG)** ; Rapport d'avancement technique AVPN- CENAGREF : Période du 1er Avril au 30 Juin 2009 ; Juillet 2009
7. **Association Villageoise de Gestion de la Réserve de Faune** ; Statuts de l'Association Villageoise de Gestion de la Réserve de Faune (AVIGREF) D'ADJAMEY (Commune de djakotomey) ; Mars 2010
8. **Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN/ONG)** ; Rapports trimestriels UNOPS
9. **BEES ONG For People and Nature** ; Rapport de renforcement des capacités des écocoguides et de mise en place du comité de d'organisation des écocoguides autour de forêt classée de la lama ; juillet 2010
10. **CODJIA Jean T. Claude.** 2010 Rapport technique sur l'étude sur la revue documentaire de base écologique et sociologique actuelle de chacune des aires protégées de démonstration (sites de Lokoli, Zinvié, Lama et Adjamé). 127p. + Annexes.
11. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune.** Rapport de séance d'audience avec le maire de djakotomey ; Mai 2009
12. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune.** Rapport de séance d'audience avec le maire de zogbodomey; Avril 2009
13. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune.** Plan de travail annuel 2009
14. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune.** Cadres logiques PoWPA1 et PoWPA2 ; 2009
15. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune;** Rapport de l'étude de Mise en cohérence du document de base de la stratégie de conservation et de gestion des Aires Protégées du Bénin par rapport aux activités du Programme de travail de la CBD sur les Aires Protégées (PoWPA) et aux documents stratégiques et politiques nationaux ; Août 2009
16. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune;** Inventaire des ressources biologiques et étude socio-foncière dans la vallée du sitatunga a zinvié dans la commune d'Abomey-calavi ; Décembre 2009
17. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;** Schéma directeur du plan d'aménagement de la réserve naturelle communautaire « la vallée du sitatunga » ; décembre 2010
18. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;** Rapport forêt classée de la lama : utilisation des ressources, mode de vie des populations et potentialités écotouristiques ; Décembre 2010
19. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;** Rapport final réactualisation de l'étude sociologique, modes d'utilisation des ressources et modes de vie des populations riveraines de la Forêt marécageuse de Dèmè – lokoli – koussoukpa (forêt hlanzoun) ; septembre 2009
20. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;** Plan d'Aménagement Participatif de la Réserve Communautaire de Dèmè-Lokoli-Koussoukpa, Hlanzoun (2010-2019) ; Août 2010
21. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;** Rapport d'étude écomapping de la réserve communautaire de Dèmè -lokoli ; Juillet 2009
22. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;** Rapport final cartographie du noyau central de la forêt classée de la lama ; Juin 2010

23. **Office National du Bois (ONAB)** Plan Directeur d'Aménagement et de Gestion du Noyau Central de la Forêt Classée de la Lama 2011-2020 ; Juillet 2011
24. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune**; Rapports trimestriels UNOPS
25. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Elaboration de mécanisme et d'outils pour l'évaluation économique des aires protégées dans le cadre de la mise en œuvre du PoWPA ; Rapport définitif ; Décembre 2010
26. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Formation des gestionnaires des aires protégées des sites du projet (Lama, Zinvié, Adjamé et de Lokoli) sur les techniques d'évaluation économiques des aires protégées ; Rapport de formation ; Juillet 2011
27. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Suivi des gestionnaires des aires protégées des sites du projet (Lama, Zinvié, Adjamé et de Lokoli) sur l'utilisation de l'outil d'évaluation économiques des aires protégées ; Rapport de suivi ; Août 2011
28. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Etude d'impact environnemental du plan directeur d'aménagement de la vallée du sitatunga ; Juillet 2011
29. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Etude d'impact environnemental du plan d'aménagement participatif du noyau central de la forêt classée de la lama ; Juillet 2011
30. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Etude d'impact environnemental du plan d'aménagement participatif de la réserve communautaire de lokoli ; Juillet 2011
31. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Etude d'impact environnemental du plan d'aménagement participatif de la réserve communautaire d'adjamey ; Juillet 2011
32. **Centre National de Gestion des Réserves de Faune** ; Etude écologique, sociologique et mode d'utilisation des ressources naturelles par les populations locales d'adjamey ; Novembre 2009
33. **Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré** ; Compte rendu assemblée villageoise ; Kpotomey ; février 2009
34. **Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré** ; Compte rendu ; réunion des chasseurs de l'arrondissement de Zinvié ; Au chef lieu d'arrondissement de Zinvié ; mars 2009
35. **Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré** ; Compte rendu réunion de consultation villageoise à Dédo ; janvier 2009
36. **Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré** ; Appui à la Création d'une réserve naturelle communautaire la « vallée du sitatunga » à Zinvié dans la commune d'Abomey-Calavi (Sud-Bénin) ; Rapport d'activités : 4ème trimestre 2009 ; Décembre 2009
37. **Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré** ; Appui à la Création d'une réserve naturelle communautaire la « vallée du sitatunga » à Zinvié dans la commune d'Abomey-Calavi (Sud-Bénin) ; Rapport d'activités 2010
38. **Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré** ; Appui à la Création d'une réserve naturelle communautaire la « vallée du sitatunga » à Zinvié dans la commune d'Abomey-Calavi (Sud-Bénin) ; Rapport d'activités 1^{er} trimestre 2010 ; Mars 2010
39. **Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré** ; Compte rendu réunion avec les chasseurs de Kpanroun ; janvier 2009
40. **Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré** ; Compte rendu réunion avec les chasseurs de zinvié ; mars 2009

41. **Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré** ; Rapports trimestriels UNOPS
42. **Ministère de l'environnement et de la protection de la nature** ; Stratégie nationale de conservation et de gestion des réserves de faune 2011-2020; Mai 2011
43. **Nature Tropicale ONG** ; Journée de concertation des différentes parties prenantes dur la gestion durable de la Forêt Marécageuse de Dèmè-Lokoli-Koussoukpa –Hlan-Zoun) ; Avril 2009
44. **Nature Tropicale ONG** ; Rapports trimestriels UNOPS
45. **Projet mondial PNUD/FEM/UNOPS**. Appui aux Actions Nationales dans le cadre du Programme de travail de la CBD sur les Aires Protégées ; kit d'information pour les pays ; Août 2007

ANNEXES

Etude de capitalisation des expériences de mise en œuvre du Programme de Travail sur les Aires Protégés PoWPA 1 et PoWPA 2

Fiche de collecte d'informations

ONG/Structure :
Site concerné :
Identité de celui qui remplit :
Fonction/Responsabilité :

I- Diagnostic sommaire

Dans les deux premières colonnes, veuillez présenter les activités et les résultats exactement comme ils sont définis dans le projet approuvé. Dans les deux dernières colonnes, décrivez le statut des activités ainsi que les raisons du manque de réussite pour ce qui concerne les activités inachevées ou non entamées

Activités	Résultats attendus	Statut de l'activité (achevée/inachevée, non entamée)	Raison de ce statut (activités achevées/inachevées, non entamées)

- Y a-t-il eu d'autres résultats que les activités envisagées initialement (si oui, lesquels) ?

.....

.....

.....

- Quelle est la stratégie du pays pour réagir aux activités qui n'ont peu ou pas du tout réussi ?

.....

.....

.....

II- Contribution au renforcement du système d'AP

Tableau à remplir	
De nouvelles aires protégées ont-elles été créées du fait de ce projet ?	Si oui, donnez-en le nom et la superficie (ha) :
Le projet a-t-il engendré des changements de l'environnement politique, législatif ou réglementaire des aires protégées ?	Si oui, donnez la liste des changements accomplis :
Le projet a-t-il éveillé les consciences et accru les connaissances au sujet des aires protégées chez des personnes en dehors de l'équipe du projet ?	Si oui, parmi quelles audiences cibles ?
Le projet a-t-il suscité des changements dans les dispositions et les mandats institutionnels concernant les aires protégées ?	Si oui, donnez la liste des changements accomplis :
Combien d'aires protégées ont vu leurs capacités de gestion améliorées grâce à ce projet ?	Si oui, donnez-en le nom et la superficie (ha) :
De nouveaux mécanismes financiers ont-ils été créés pour les aires protégées (tels que redevances des utilisateurs, taxes touristiques, paiements pour les services de l'environnement, etc.), ou les mécanismes existants ont-ils été renforcés ?	Si oui, donnez-en la liste :
Le projet a-t-il amélioré les relations entre les aires protégées et les communautés locales ?	Si oui, comment
Le projet a-t-il œuvré (impliqué) avec les communautés autochtones	Si oui, nommez les groupes et dites ce qui a été fait
Quelques leçons et expériences apprises par les populations via ces projets	
Certaines des leçons ou des expériences de ce projet ont-elles été adoptées ailleurs.	Si oui, donnez-en les sujets et dites où elles ont été adoptées. Expliquez les activités réalisées par le projet pour les aider

III- Contribution du projet à la suppression/l'atténuation des menaces et des obstacles

❖ Menaces sur les aires protégées et impact du projet sur leur atténuation

NB n°1: Menaces sur les aires protégées

Les menaces, que certains définissent comme des « pressions », sont différentes des obstacles. Les menaces sont des influences directes du développement humain qui causent un certain degré de détérioration ou de destruction de la biodiversité des aires protégées ou de leurs alentours. D'après *A Guide to Threat Reduction Assessment for Conservation*, les menaces peuvent être divisées entre :

- Les facteurs qui ont un impact direct sur la biodiversité des aires protégées et qui sont causés par des personnes qui vivent et qui travaillent sur place, p.ex. la sur-chasse, le surpâturage, la pêche ou les constructions illégales, etc.
- Les facteurs qui ont un impact direct sur la biodiversité des aires protégées mais qui sont causés par des personnes qui vivent ou qui travaillent en dehors des aires protégées, p.ex.

les coupes illicites d'arbres, le drainage ou toute autre gestion non durable des cours d'eau dans les zones tampons des aires protégées.

- Les menaces générales indirectes qui, souvent, renforcent les menaces citées ci-dessus, à savoir la pauvreté rurale, l'absence de capacités d'application des lois, et d'autres facteurs du même ordre.

NB n°2: Obstacles à la réalisation des cibles du Po WPA de la CBD

Contrairement aux menaces, les obstacles ou les limitations ne sont pas directement liés à la condition de la biodiversité dans les aires protégées. Les obstacles peuvent être légaux, institutionnels, financiers, administratifs, toucher la gestion des connaissances ou tout autre problème qui empêche le gouvernement du pays d'améliorer son système d'aires protégées pour répondre aux conditions du PoWPA. Par exemple, cela peut être : des incitants à effets pervers pour des activités commerciales illégales dans les aires protégées ; le fait que les aires protégées ne bénéficient pas d'une priorité suffisante par rapport aux problèmes sociaux et économiques du pays; des formations médiocres et un manque de capacités chez les fonctionnaires gouvernementaux et chez les conservateurs des aires protégées ; une méconnaissance de la façon d'instaurer, d'enregistrer et de gérer les aires protégées, etc.

Menace 1.

(Donnez des détails)

Menace 2.

(Donnez des détails)

Menace 3.

(Donnez des détails)

Menace 4.

(Donnez des détails)

❖ Obstacles empêchant d'atteindre les cibles du PoWPA de la CBD, et impact du projet sur leur atténuation

Obstacle 1

(Donnez des détails)

Obstacle 2

(Donnez des détails)

Obstacle 3

(Donnez des détails)

Obstacle 4

(Donnez des détails)

IV- LEÇONS APPRISSES

Pourrait-on tirer de ce projet des leçons qui seraient utiles pour la conception et la mise en œuvre d'autres projets ciblés sur les aires protégées, et spécialement pour le PoWPA ? Veuillez en donner la liste dans le tableau ci-dessous et décrivez-les en détail.

Liste des leçons apprises	Détails
i)	
ii)	
iii)	
iv)	

V- Problèmes, défis et risques que le projet a rencontrés

(Liste)

VI- LISTE DES ARTICLES ET DES RAPPORTS SUR LE PROJET MENTIONNÉS DANS LA PRESSE

Veuillez donner la liste de toutes les occasions où le projet a été présenté dans les médias (articles de journaux, magazines, TV ou radio), ou lorsqu'il a été présenté dans des conférences nationales ou internationales. Si possible, veuillez joindre au rapport des coupures de presse ou des photocopies. Vous pouvez aussi joindre des cartes, des rapports, des publications scientifiques intéressantes, de nouveaux liens internet ou tout autre matériel ayant rapport au projet.

Nom du journal ou du média	Nom de l'article ou du programme	Essence de l'article/message concernant le projet	Date/heure à laquelle cela fut publié/diffusé

Conférences où le projet fut présenté	Nom et titre du présentateur	Date de la présentation

Etude de capitalisation des expériences de mise en œuvre du Programme de Travail sur les Aires Protégées PoWPA 1 et PoWPA 2

Bonjour/Bonsoir Monsieur/Madame,

Nous sommes du cabinet AOE. (Nom de la personne) nous a orienté vers vous pour un bref entretien.

Dans le cadre de la protection des AP, l'Etat béninois a initié des projets conduits par le CENAGREF en partenariat avec des ONG. Il s'agit du Programme de Travail sur les Aires Protégées. Votre localité est concernée par ces projets et c'est l'ONG (donner le nom de l'ONG selon le site) qui a aidé le CENAGREF à les exécuter. On vous contacte aujourd'hui parce que nous sommes dans la phase de capitalisation des acquis des projets et nous souhaiterions échanger avec sur deux points essentiellement :

- 1- Qu'est-ce qui vous le plus intéressé dans la démarche adoptée par l'ONG () ?
- 2- Etes-vous convaincu de l'importance des AP pour vous et pour votre localité ? Pourquoi ?
- 3- Selon vous, que faut-il faire pour que les efforts déjà consentis ne soient pas vains et que d'ici quelques années, la zone protégée ne soit encore profanées ?

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Annexe 3: Liste des personnes interrogées

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	RESPONSABILITE	CONTACT
1	AGOSSEVI Jacob	AVPN/ONG	Directeur Exécutif	97 21 84 83
2	BONOU Nicaise	Koussoukpa	chasseur	
3	KOUDERIN Martial	CREDI/ONG	Coordonnateur	95 96 34 33
4	BODJRENOU Joséa	Nature Tropicale/ONG	Directeur	95 40 94 14
5	KIDJO Ferdinand Claude	CENAGREF	Directeur Technique	
6	AMOUSSOU Lisette	AVPN/ONG	Collaboratrice	97 72 44 31
7	ZOUNMAVO Bernard	Association Villageoise des Chasseurs (AVC) de Handjanaho	Président	97 61 72 07
8	GBEMENOU,	Comité AZO NA KIN	président	
9	Zohoudji SOSSOU Agbéléhounko	AVIGREF/Site d'Adjamey	Ecogarde	93 43 37 22
10	SEBIO Clément Godo	AVIGREF/Site d'Adjamey	Président	97 31 92 12
11	GBEMENOU Sètonджи	Association des Chasseurs de la Vallée du Sitatunga (ACVS)	Président	97 92 57 91
12	Maximin	BEES/ONG	Directeur Exécutif	95 06 59 99
13	DJOUKOUTOU Nourou	BGVAC de Dédo	Secrétaire	
14	ZOHOUDJI SOSSOU Léon	AVIGREF/Site d'Adjamey	2ème Organisateur	95 12 08 74
15	HOUNDEHINTO Désiré	Dèmè	Agriculture de bas fonds	

Annexe 4: Liste des personnes présentes à l'atelier de validation du rapport provisoire

N°	Nom et prénoms	structure	Tel	E-Mail
01	SEHOUBO A.M. Lambert	Mairie Djakotomey	97 17 17 45	doudoulamb@yahoo.fr
02	AGONVI ZANTAN Colombe	ONG AVPN	97 42 98 42	azcolombe@yahoo.fr
03	DJENGUE D. Marie	ONG nature tropicale	97 32 42 50	Mariedossoubodrdjrenou@yahoo.fr
04	CHABI-YAOURE Faiï	ONG nature tropicale	95 79 31 01	cnellyfai@yahoo.fr
05	ETCHISSE Barthélémy	CA-Koussoukpa	95 95 33 90	
06	KOKOU Léon	Rép/CA/Kpoba	95 86 03 94	Leonkokou@yahoo.fr
07	DJODJOUWIN L. Laurent	ONAB	95 50 91 04	djodjou@yahoo.fr
08	MENSAH Guy Appollinaire	INRAB	95 22 95 50	mensahga@gmail.com
09	ADJAKPA Placide	CENAGREF	97 26 94 97	abileson@yahoo.fr
10	ADJAKPA Jacques	EPAC/UAC	95 15 14 64	adjakpaj@yahoo.fr
11	AKPONA Hugues	DGFRN	97 57 14 58	akpona@gmail.com
12	MICHELI Patrick	PNUD	21 31 30 45	patrickmicheli@yahoo.fr
13	KOUDERIN Martial	CREDI-ONG	95 96 34 53	crediong@yahoo.fr
14	FALADE Romulus	Mairie d'Ab-Calavi	96 10 22 70	
15	MONGBO Roch	CEBEDES	95 96 64 46	Rochl_mongbo@yahoo.fr
16	YEHOUENOU Jean	CENAGREF	95 42 04 75	yehouenoutessi@yahoo.fr
17	KIDJO Claude	CENAGREF	97 17 71 11	fkidjo@yahoo.fr
18	AMOUSSOU Lisette	AVPN-ONG	97 72 44 31	Amoussoulisette@yahoo.

N°	Nom et prénoms	structure	Tel	E-Mail
				fr
19	AKADIRI Ferbilon	FAO	21 31 42 45	
20	AMARAL Michel	Mairie Zogbodomey	96 02 82 88	Jimmy.amaral@yahoo.fr
21	EBAH Hermann	CENAGREF	97 89 88 88	hermosfr@yahoo.fr
22	EDOU Florence	AOE	95 23 89 55	cyharens@yahoo.fr
23	BESSAN Gilles Faucas	AOE	96 22 89 76	Fauc17@yahoo.com
24	GANSOU Stanislas	AOE	97	sgansou@yahoo.fr